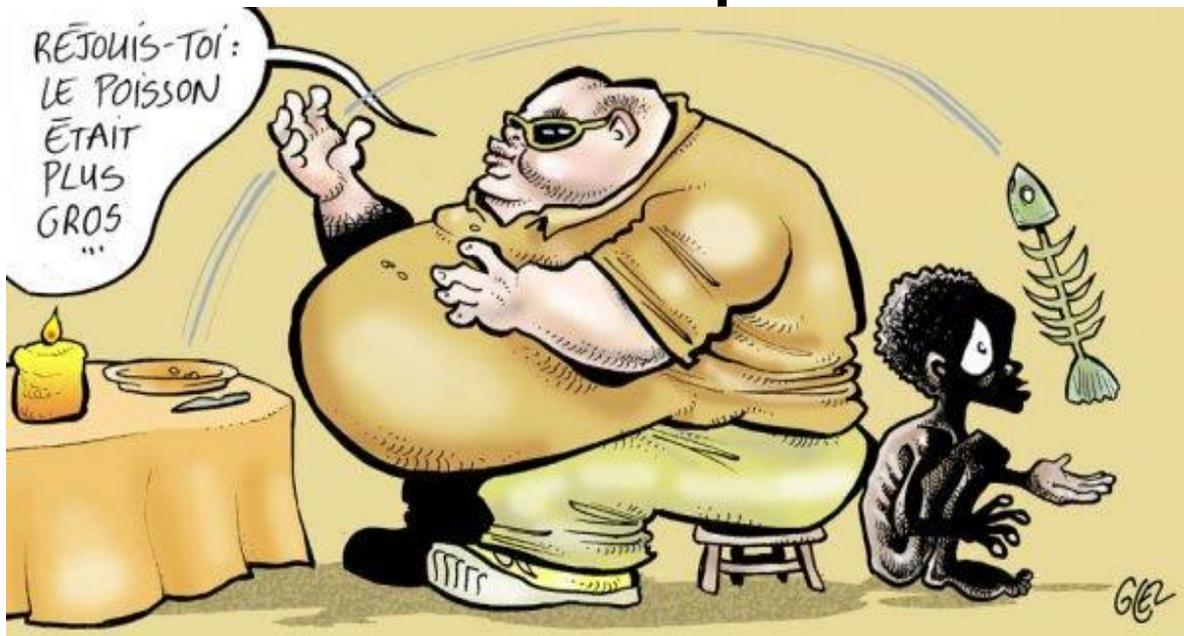




Les inégalités sociales et l'extrême pauvreté au Burundi atteignent un niveau inacceptable



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'OLUCOME DE 2019

Table des matières

Sigles et abréviations	3
2. Résumé exécutif	5
3. Présentation de l'OLUCOME	12
Première partie : Réalisations de l'OLUCOME sous divers domaines d'intervention	13
I.1. Du domaine de la sensibilisation et information de masse	13
I.1.2. Le renforcement des capacités des membres et personnel de l'OLUCOME	14
Deuxième partie : Situation socioéconomique délétère et détournement des fonds publics	14
II.1 Cas de la REGIDESO	14
II.2 Vol des contributions de la population aux élections de 2020	16
II.3 Budget général de l'Etat irréaliste et pauvreté accrue	17
II. 4 Pénurie du carburant et ses conséquences sur la vie de la population pauvre	21
II.6 Les conséquences de la crise politique au Burundi et à l'East African Community (EAC)	23
II.7 L'augmentation accrue de la dette publique qui fragilise l'économie burundaise	24
Troisième partie : Libertés d'expression bannies et répression continue.	26
III.1. Mesures sévères contre les radios internationales	26
III.2 Commémoration du 10ème anniversaire de l'assassinat d'Ernest Manirumva	28
III.3 L'emprisonnement injuste de quatre journalistes du groupe de presse Iwacu et leur chauffeur	30
III.4 Mesures sévères prises à l'encontre des familles des personnes qui seraient impliquées dans le putsch manqué du 13 mai 2015 et dans les manifestations anti troisième mandat de Pierre Nkurunziza	31
III.5 Célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption au Burundi	32
Quatrième partie : Des actions spécifiques de plaidoyer pour la contribution à la recherche de la paix au Burundi	35
IV .1 Des actions de plaidoyer pour la contribution à la paix, la sécurité et la gouvernance au Burundi	35
IV. 2. Le clin d'œil aux partis politiques et candidats aux élections de 2020	37
IV.3. Plaidoyer pour la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption par le Burundi	38
Vème partie : Ebauche de solutions pour la stabilité du pays.	42
V.1 Au Gouvernement du Burundi	43
V.2 Aux parlementaires et politiciens du Burundi	45
V.3 Aux Nations Unies	46
V.4 Aux pays partenaires et organisations internationales partenaires du Burundi	47
V.5 A la population burundaise	48
Conclusion générale	49

Sigles et abréviations

OLUCOME : Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques

ISTEEBU : Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi

REGIDESO : Régie de production, de distribution de l'eau et d'électricité

BRB : Banque de la République du Burundi

TVA : Taxe sur Valeur Ajoutée

EAC : East African Community

EALA : East African Legislative Assembly

CNCA : Conseil National pour la Coordination des Aides

CNC : Conseil National de la Communication

FBI : Federal Bureau of Investigation

BBC : British Broadcasting Corporation

RPA : Radio Publique Africaine

AMISOM : African Union Mission in Somalia

MUNISCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique

OBR : Office Burundaise des Recettes

BRARUDI : Brasseries et Limonaderies du Burundi

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

BADEA : Banque arabe pour le Développement Economique en Afrique

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie

ADN : Acide désoxyribonucléique

ACAT : Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OCHA: Office for the Coordination of Humanitarian Affairs

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

UNODC : United Nations Office on Drugs and Crime

ODD : Objectif pour le Développement Durable

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

PARCEM : Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités

2. Résumé exécutif

Ce rapport d'activités de l'OLUCOME 2019 se résume sur cinq grandes parties. Il s'agit des réalisations de l'OLUCOME sous divers domaines d'intervention, enquêtes et publication des dossiers de corruption, de mauvaise gouvernance qui créent une situation économique délétère, les libertés d'expression bannies et la répression sur fonds de corruption qui continue, des actions de plaidoyer pour la contribution à la recherche de la paix, sécurité, la gouvernance économique et la redistribution des ressources de façon équitable à tous les burundi. L'OLUCOME, comme à l'accoutumée jette les bases de solutions afin que les serviteurs du peuple éveillés puissent y travailler.

Dans la première partie, les activités ont été centrées sur la sensibilisation à grande portée sur la gouvernance et la transparence, le renforcement des capacités de l'OLUCOME pour le plaidoyer et l'évaluation des risques de corruption. En partenariat avec les médias locaux et internationaux, l'Observatoire a démontré sa position par rapport aux actions liées à la pauvreté extrême, au langage aberrant de certaines autorités politiques burundaises, au budget général de l'Etat irréaliste, au verrouillage de l'espace public et au dialogue externe entre les protagonistes aux conflits non concluant.

L'Observatoire a mené des enquêtes sur des dossiers de corruption, de détournements des fonds publics et de mauvaise gouvernance. Au cours de l'année 2019, l'Observatoire a traité 45 cas de corruption sur 129 cas enregistrés et estime que ces derniers ont causé un préjudice financier à l'Etat de plus de 182,5 milliards de Francs burundais.

1. A la REGIDESO, les cas de corruption et de mauvaise gestion se manifestent sous plusieurs formes : Certaines autorités, les institutions publiques et les privés (dont certains collaborent avec certains dirigeants du parti au pouvoir et d'autres en sont issus) ne paient pas des arriérés dues à la REGIDESO à telle enseigne que les arriérés dues à cette société s'évaluaient à 70 milliards de Fbu, la plupart d'autorités reçoivent les factures ou d'autres mesures contraignantes comme la coupure de fourniture de l'eau et de l'électricité mais elles ne paient pas la REGIDESO. Tout en sachant que les camps militaires, les prisons, les écoles à régime d'internat et les administrations publiques utilisent l'eau et l'électricité en les gaspillant. Bien plus, parmi ces sociétés ayant des factures impayées en termes des milliards de Fbu à la REGIDESO, nous citerons entre autre la société AFRITEXTILE dépendant de la société Interpétrol qui a eu illégalement le marché à la REGIDESO de fournir de carburant ali-

mentant les centrales thermiques en vue de produire de l'électricité au Burundi. L'OLUCOME trouve qu'au cas où une des autorités n'a pas reçu une part de la corruption perçue par ses subalternes, elle se met à dénoncer les cas de corruption observés dans son secteur.

2. Les contributions de la population burundaise aux élections de mai 2020 ont été volées par entre autres les conseillers des Gouverneurs et des conseillers collinaires. Le Gouverneur de la province Rumonge a annoncé que parmi ces deux conseillers, l'un a volé une somme de ces contributions collectées dans 5 communes de la province de Rumonge équivalente à 25 millions de Fbu. A Muyinga, le Gouverneur a déclaré que les chefs collinaires de la commune Giteranyi n'ont pas fait le dépôt du montant issu de ces contributions pour dire qu'ils l'ont volé. A Bujumbura rural, ces magouilles de détournement ont été signalées où les chefs collinaires n'ont pas déposé l'argent collecté à titre des contributions aux élections de mai 2020. Pour ne citer que ceux-là !

3. Le déficit global du projet de budget général de l'Etat 2019/2020 passe de 163,5 milliards Fbu pour l'exercice 2018/2019 à 189,2 milliards Fbu soit une augmentation de 25,7 milliards Fbu. D'après le Gouvernement burundais, les hypothèses macro-économiques prouvent que le taux d'indépendance budgétaire de l'exercice 2019/2020 est estimé à 83,6% contre 81,2% pour l'exercice 2018/2019. L'OLUCOME a considéré plutôt que ce budget général de l'Etat était un budget de propagande, fantaisiste et irréaliste. Normalement, le budget de l'Etat devrait être un miroir de l'état de la démocratie, du redressement économique, de la situation des droits de l'homme, de l'équité sociale et de la meilleure répartition des crédits. Cependant, le Gouvernement continue à prendre des mesures fiscales en défaveur de la population burundaise déjà très pauvre en vue d'augmenter les recettes de l'Etat sans toutes fois prouver dans sa pratique la contrepartie au développement du Burundi. Ceci parce que le taux de pauvreté continue à augmenter. Aujourd'hui, selon la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement le taux de pauvreté au Burundi atteint plus de 72% et les statistiques de l'ISTEEBU montrent que 7 personnes au Burundi sur 10 vivent en dessous du seuil de pauvreté.

4. L'OLUCOME a remarqué que le Gouvernement a mis en place des nouvelles mesures fiscales dans le projet de budget de l'Etat 2019/2020, entre autres : la révision des textes relatifs à l'impôt sur les revenus, à la taxe sur la valeur ajoutée ; aux procédures fiscales, à la fiscalité communale ; au domaine fon-

cier notamment les textes sur l'expertise et ceux relatifs à la location ; la vente des terres domaniales ; le renforcement de la collecte des taxes sur les activités du secteur minier. Ces mesures fiscales sévères vont avoir un impact budgétaire important chez le contribuable burundais. Selon la Cour de compte burundais, la taxe de consommation sur le carburant va augmenter jusqu'à 202,9%, taxe anti-pollution véhicules usagés à 81,8%, taxe sur tôles ondulées à 114,3%, permis de travail à 811,6%, droits de douane à l'importation à 67,9% et droits de sortie sur l'or à 5024,4%. D'autres rubriques ont connu une évolution modérée. Il s'agit des rubriques suivantes impôt sur le revenu locatif à 33,4%, impôt professionnel sur les rémunérations à 17,1%, impôt sur le revenu des sociétés à 28,4%, impôt sur les revenus locatifs à 15,6%, taxe de transaction- TVA à l'importation dont exercices antérieurs à 30,4%, taxe de consommation sur la bière à 14,5% et autres (plaques, transferts, cartes, changement d'usages, etc.)

5. L'année 2019 a été caractérisée par le manque de carburant dans les différentes stations du Burundi. Cette situation de pénurie de carburant avait passé un certain temps et persistait de peur que cela peut être le mobile erroné des pétroliers et du Gouvernement de décider la hausse des prix des produits pétroliers. Dans le passé, tout commence par une pénurie artificielle de carburant et lorsque les pétroliers et le Gouvernement constatent réellement que la population est dans le besoin, ils augmentent le prix du carburant comme si ce n'était pas prévu dans le budget général de l'Etat. Cette pratique est toujours vécue par les citoyens burundais sans le savoir d'autant plus que la taxe de consommation sur le carburant a augmenté jusqu'à 202,9% selon le rapport de la cour des comptes portant sur le budget de l'Etat 2019 / 2020. Aussi selon les informations reçues, la BRB manquait des devises pour importer les carburants et autres produits sensibles comme les médicaments communément appelés spécialités. Les informations nous fournies par les importateurs des produits pétroliers nous renseignent que le Gouvernement avait une dette envers les pétroliers d'environ 60 millions de dollars américains.
6. La BRB a mis en place une réglementation de change en date du 17 septembre 2019 et une note circulaire du 19 septembre 2019 relative à une prime d'encouragement des dénonciateurs des changeurs de monnaie qui violent ledit règlement. L'Observatoire avait trouvé que de multiples erreurs pouvaient se commettre où certaines personnes avaient accusé injustement certains bureaux de change de mal travailler alors qu'ils n'étaient pas

hors la loi. Il est important qu'une institution en charge de l'intégrité soit saisie afin de garantir l'équité pour les deux parties. L'Observatoire a constaté que cette façon de faire est d'un côté une manière de passer à côté les vraies questions et d'autre côté, elle risquait de rendre coupables les innocents alors que la BRB devrait garantir l'équité pour tous. Cette pénurie de devises venait de traverser les frontières jusqu'à l'EAC car vendredi le 04 octobre 2019 à Arusha en Tanzanie, les députés de l'EALA venaient de constater qu'en plus que le Burundi a passé 2 ans sans cotiser sa part, les partenaires de l'EAC de presque tous les projets ont été obligés de suspendre leur financement à l'EAC suite aux sanctions infligées au Burundi à cause de la violation, par le président actuel, des accords d'Arusha largement suivis et financés par les mêmes partenaires durant plusieurs années.

7. A la suite des conditions imposées par les institutions de Bretton Woods de prendre des dettes à long terme et avec un taux d'intérêt faible consécutifs à sa situation de fragilité économique, le Burundi a opté de prendre des dettes intérieures auprès des banques commerciales et des fournisseurs locaux. Ainsi, les rapports du Comité National de la Coordination des Aides CNCA 2016 et de la Banque de la République du Burundi (BRB) faisaient état d'une dette publique envers les créanciers de 700 milliards Francs burundais. A la fin de l'année 2019, la dette publique intérieure se chiffre à plus de 2,700 milliards de francs burundais.
8. Le Conseil National de la Communication au Burundi (CNC) a décidé que la radio BBC n'émettra plus sur le territoire burundais et que la mesure de suspension de la radio Voix d'Amérique reste maintenue. L'Observatoire a été tellement touché de constater que le Gouvernement burundais est le seul et premier pays dans toute la sous-région à prendre de telles mesures alors qu'il se vante d'être démocrate.
9. Après 10 ans de procédures judiciaires, la partie civile au procès Manirumva s'impatiente à obtenir justice. L'affaire pendante devant la Cour Suprême est capitale. L'OLUCOME qui s'est même par la suite pourvu en cassation depuis juin 2013 s'est évertué à demander une enquête plus ample et étendue à toutes les recommandations du rapport du FBI et celui de la troisième Commission d'enquête. Ainsi, l'OLUCOME déplore avec amertume ce déni de justice pour cet illustre défenseur de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption au Burundi. Il s'inquiète d'ailleurs de la disparition volontaire du

dossier car il s'est informé en peu partout où se trouverait actuellement le dossier mais en vain.

10. Bien plus, l'OLUCOME s'inscrit en faux contre cet emprisonnement injuste des journalistes du groupe de presse IWACU arrêtés en train d'exercer leur métier et écroués en prison alors qu'ils devraient plutôt être remerciés pour leur professionnalisme. Ainsi, la liberté de la presse et le droit à l'information doivent être respectés par les autorités burundaises.
11. Monsieur François Nkezabahizi, Président de la Cour suprême et Monsieur Sylvestre Nyandwi, Procureur Général de la République ont annoncé des mesures sévères prises à l'endroit des personnes qui seraient impliquées dans le putsch manqué du 13 mai 2015 et dans les manifestations anti troisième mandat de Pierre Nkurunziza, dans le communiqué du 15 mai 2019 signé conjointement. Les personnes en question sont concernées par le dossier RPA 859 et le dossier RMPG 697 bis/ MA/ BV/NTH. L'OLUCOME considère que cette affaire est politique que judiciaire, raison pour laquelle la solution devrait être politique. Même s'il advenait que ce dossier ne soit pas politique, comment peut-on expliquer la condamnation des femmes et des enfants de vivre dans une pauvreté éternelle causée par les services publics censés être serviteurs de tous ?
12. Le dialogue inter burundais externe auquel les burundais espéraient tirer la solution durable à leurs vrais problèmes s'est arrêté sans aucun succès à la suite de la décision du Gouvernement burundais qui s'est retiré du dialogue. Le Gouvernement burundais en place, le parti au pouvoir ainsi que les partis politiques qui leur sont alliés, au lieu de s'atteler à résoudre les vraies questions qui préoccupent la population burundaise actuellement, ils se mettent à la manipuler par des vains discours propagandistes. Il est donc urgent que le dialogue inter burundais reprenne pour que les burundais trouvent des solutions aux vraies questions qui hantent la population dans l'objectif d'asseoir une paix et une gouvernance durable.
13. Considérant d'un côté l'apport de l'Accord d'Arusha au niveau du social (cohabitation), de l'économie, de la reconstruction du développement, de la gouvernance et de la démocratie (protocole II et III de l'accord d'Arusha) et d'un autre côté, son contenu non encore ou mal mis en application par le pouvoir en place, l'OLUCOME a demandé aux politiciens et candidats que cet

accord d'Arusha qui a consommé beaucoup de moyens financiers pour être obtenu, ne soit pas mis dans les oubliettes.

14. Lors de la huitième session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption, un briefing des organisations de la société civile a été organisé d'où l'Observatoire avait préparé une note y relative. Cette note disait entre autres : L'inefficacité de la loi et des institutions de lutte contre la corruption a été débattue dans trois retraites organisées par le Gouvernement. Et il a été formulé des recommandations pour pallier aux différents défis. Comble de malheur, les recommandations émises lors de ces trois événements si importants dans la vie des burundais ne sont jusqu'ici mises en application par le Gouvernement du Burundi. Bien plus, le rapport d'examen sur le Burundi de 2010 à 2015 produit par les pairs (l'Egypte et la République Bolivarienne du Vénézuéla) revient sur les manquements graves du Gouvernement burundais. Ils sont quasiment les mêmes que ceux observés lors de la formulation des recommandations issues de la retraite gouvernementale avec la société civile burundaise tenue à Gitega en octobre 2014. La convention des Nations Unies contre la corruption en son article 13 demande aux gouvernements de considérer la société civile comme leurs partenaires en matière de lutte contre la corruption. Ce qui n'est pas fait malheureusement au Burundi.

15. Dans tous les dossiers traités, l'OLUCOME a suggéré notamment au Gouvernement de :

- Négocier avec les représentants de toutes ces radios locales et étrangères afin de les permettre de rouvrir le plus rapidement possible dans la légalité sur le sol burundais ;
- Prendre des mesures nécessaires pour lutter contre la corruption et les malversations économiques opérées à la REGIDESO et ailleurs au lieu de dénoncer alors que la population burundaise attende des remèdes de leurs serviteurs qu'ils paient très chers malgré leur pauvreté extrême ;
- Punir exemplairement ceux qui ont déjà volé cet argent des contributions de la population aux élections de mai 2020 ;
- Retrouver le dossier Ernest MANIRUNVA enregistré sous le numéro RPC 2918 à la cour suprême et avoir le courage de laisser les instances judiciaires à œuvrer en toute indépendance dans l'intérêt de tous et non dans celui des privilégiés de la République ;

- Qu'il y ait des élections où les observateurs internationaux sont permis d'effectuer en toute quiétude leur travail d'observateurs ;
- Qu'il y ait des élections où tous les réfugiés qui le veulent seront rentrés chez eux, où les médias indépendants et les organisations de la société civile radiés ou suspendus fonctionnent normalement ;
- Annuler les mandats d'arrêts fantaisistes et libérer les prisonniers d'opinions en vue de favoriser le climat de cohésion sociale des burundais ;

Aux parlementaires et politiciens burundais, l'OLUCOME leur a recommandé de :

- Condamner ces mesures qui violent le droit qui protège l'institution familiale en général et les droits des femmes et des enfants en particulier ;
- Prendre conscience que la corruption constitue une grave menace pour la paix, la démocratie, la sécurité, les droits humains et proposer des mesures pour freiner ce danger de mort pour l'avenir du pays et ses citoyens ;
- Instituer une taxe sur fortune dans la loi de finances exercice 2019/2020 ;
- Revoir à la baisse les exonérations qui ont été exécutées à plus de 600% au cours de l'exercice budgétaire 2018/2019 et que les coupables soient punis exemplairement ;
- Instituer l'impôt sur les salaires des autorités ;
- Que le montant des fonds d'AMISOM et de MUNISCA de 3 milliards Fbu inscrit dans les budgets de l'Etat soit porté au montant réel de 40 milliards Fbu par an ;
- Que les fonds issus de minerais qui ne cessent pas d'être détournés soient mis dans la loi de finances 2019/2020 en termes d'un montant bien estimé et non erroné ;
- Exiger que les moyens de l'Etat ne soient pas utilisés par un parti au pouvoir comme dans le passé lors des campagnes électorales ;

Aux Nations Unies dont leur rôle est prépondérant dans la stabilité du pays, l'OLUCOME a demandé à cette juteuse institution de :

- Adopter des résolutions sanctionnant les Etats qui ne mettent pas en application les recommandations émises dans les rapports de l'examen lors de la huitième session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption ;
- Constater que le Gouvernement burundais est entrain de violer les conventions qu'il a signées en matière d'accès à l'information et à la lutte contre la corruption et l'exiger d'ouvrir l'espace public en autorisant les médias récemment retirés leur autorisation d'émettre au Burundi ainsi

qu'aux médias et organisations de la société civile radiés en 2015 et 2016 de travailler sur tout le territoire burundais ;

- Se concerter avec l'Union africaine et la région de l'Afrique de l'Est (EAC) pour qu'il puisse y avoir au Burundi des élections libres, crédibles, transparentes et apaisées ainsi que la reprise du dialogue inter burundais arrêté par le Gouvernement burundais,

Aux pays partenaires et organisations partenaires internationales :

- Que l'enrichissement illicite et le blanchiment d'argent sale soient érigés en infractions concrètement et rendus opérationnels ;
- Evaluer la stratégie nationale de bonne gouvernance de 2011 avant tout financement en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption au Burundi ;
- Octroyer les marchés publics dans la transparence ;
- Faire une réforme profonde des institutions de lutte contre la corruption ;
- Recommander au Burundi de respecter l'article 13 de la convention des Nations Unies contre la Corruption ainsi que tous les textes fondamentaux qu'il a ratifiés concernant le droit à l'information publique et ceux en rapport avec la protection des militants anticorruption.

Enfin à la population burundaise de prendre conscience des dangers que cause la corruption et refuser à tous les présumés serviteurs corrompus qui sont déguisés en agneaux alors que ce sont des loups en costumes qui ne cherchent que de s'accaparer la richesse du peuple burundais.

3. Présentation de l'OLUCOME

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Économiques « OLUCOME » est l'une des organisations de la société civile burundaise sans but lucratif agréée le 27/12/2002, déjà 18ans d'existence, par l'Ordonnance Ministérielle n°530/1024. Il est né d'un constat, qui a suscité l'attention des membres fondateurs, de l'étendue sans cesse croissante de la corruption et de la mauvaise gestion des ressources matérielles, économiques, financières et naturelles du Pays. Il possède des antennes dans toutes les provinces du pays et à l'extérieur du pays. L'OLUCOME opère dans toutes les provinces même si les autorités locales et nationales ne cessent de lui barrer la route comme presque toutes les organisations indépendantes des droits humains.

L'OLUCOME ne cesse de prôner un Burundi sans corruption ni malversation et guidé par l'État de droit et l'équité sociale dans tous les domaines. Il opère sur l'objectif

global de combattre la corruption et les malversations économiques et financières commises au Burundi en vue de contribuer à la promotion de la bonne Gouvernance, seule garante d'un développement durable et intégral du pays.

Première partie : Réalisations de l'OLUCOME sous divers domaines d'intervention

Au cours de l'année 2019, l'OLUCOME a réalisé diverses activités dans les domaines de ses interventions tels que la sensibilisation, l'information et le traitement des dossiers liés à la corruption et à la mauvaise gouvernance. En partenariat avec les organisations de défense des droits humains et les médias locaux, régionaux et internationaux, il a mis l'accent particulier sur les actions liées à la pauvreté extrême, le langage non conforme des autorités politiques burundaises et qui ne cadre pas avec les principes de la gouvernance et du développement socioéconomique, le budget général de l'Etat irréaliste, le verrouillage de l'espace public et le dialogue externe entre les protagonistes aux conflits non concluant.

I.1. Du domaine de la sensibilisation et information de masse

L'OLUCOME utilise cette approche de sensibilisation à travers divers moyens à sa portée pour informer la population burundaise sur la vie socio-économique du pays. Pour l'année 2019, cette activité s'est accomplie à travers des émissions radiodiffusées réalisées sur les médias locaux et internationaux qui relayaient les messages de sensibilisation à la population. L'activité de sensibilisation et information a été largement réalisée à travers les médias, le site web de l'OLUCOME et les réseaux sociaux (son compte twitter et sa page face book). En confiance avec la population burundaise, il reçoit les dénonciations sur les cas de corruption et de mauvaise gouvernance, les cas traités et les rend public. Au cours de l'année 2019, 45 cas de corruption et malversations diverses sur 129 cas enregistrés ont été traités et dénoncés et estime que ces derniers ont causé un préjudice financier à l'Etat de plus 182,5 milliards de Francs burundais.

Ainsi, l'OLUCOME a informé la population burundaise sur les violations des droits socio-économiques et dénoncé les présumés auteurs de détournements et sapeurs du développement durable du Burundi. Au cours de l'année 2019, 406 messages de sensibilisation ou d'information ont été livrés et 1615 personnes se sont abonnées au compte twitter de l'OLUCOME.

I.1.2. Le renforcement des capacités des membres et personnel de l'OLUCOME

Durant l'année 2019, l'OLUCOME a bénéficié une bonne occasion de renforcement des capacités de ses membres et personnel en rapport avec la lutte contre la corruption. En tant que leaders africains de lutte contre le fléau de corruption, 2 membres de l'OLUCOME ont participé dans un briefing des Organisations Non Gouvernementales sur les résultats du processus d'examen, y compris sur les besoins d'assistance technique identifié tenu à Vienne, en Autriche en date du 3 septembre 2019. Un membre du personnel a participé dans un atelier de renforcement des capacités d'un jour en Ethiopie. Les thématiques apprises au cours de l'atelier étaient relatifs aux marchés publics et aux lanceurs d'alerte. Tous les deux événements étaient organisés par l'UNODC.

Deuxième partie : Situation socioéconomique délétère et détournement des fonds publics

L'OLUCOME n'a pas cessé de rendre public la situation socioéconomique du pays. Les cas de détournements ont été dénoncés. Au cours de l'année 2019, 7 activités y relatives ont été effectuées.

II.1 Cas de la REGIDESO

Par le communiqué de presse n° 02/OLUCOME/04/2019, l'OLUCOME a dénoncé la corruption et les malversations économiques opérées au sein de la REGIDESO.

C'était au cours d'une réunion tenue par le Ministre Come Manirakiza avec les cadres de la REGIDESO vendredi le 29 mars 2019 qu'il a évoqué les différents cas graves de corruption observés au sein de la REGIDESO : un personnel pléthorique inoccupé mais payé, le recouvrement des avoirs de cette entreprise non suivi, les stocks dits « morts » (non utilisables) évalués à plus **de 13 milliards de Fbu**, des raccordements truqués et fournis pour avoir des pots de vins. Pire encore, l'OLUCOME a constaté aussi que l'ouverture des offres du marché de la construction du barrage Jiji-Murembwe a eu lieu le 12 juin 2017 mais il s'est passé plus d'une année et demie pour que le gagnant soit connu à cause des pots de vins. Aussi, le Ministre a même ajouté qu'il ne peut pas garer son véhicule, au moins une heure, dans le garage de cette entreprise de peur que son véhicule soit retiré certaines pièces. Il a mentionné qu'à la REGIDESO les employés disent qu'il n'y a pas de

service gratuit lors du raccordement en faisant payer indument aux clients les frais de taxi alors que la REGIDESO possède ses propres véhicules pour cette activité.

Dans ses investigations l'OLUCOME a trouvé que les cas de corruption et des malversations économiques au sein de la REGIDESO se manifestent sous plusieurs formes : Certaines autorités, les institutions publiques et les privés (dont certains collaborent avec le parti au pouvoir et d'autres en sont issus) ne paient pas des arriérés dues à la REGIDESO à telle enseigne que les arriérés dues à cette société s'évaluaient à **70 milliards de Fbu**, la plupart d'autorités reçoivent les factures ou d'autres mesures contraignantes comme la coupure de fourniture de l'eau et de l'électricité mais elles ne paient pas la REGIDESO. Tout en sachant que les camps militaires, les prisons, les écoles à régime d'internat et les administrations publiques utilisent l'eau et l'électricité en les gaspillant. Bien plus, parmi ces sociétés ayant des factures impayées en termes des milliards de Fbu à la REGIDESO, nous citerons entre autre la société AFRITEXTILE dépendant de la société Interpétrol qui a eu illégalement le marché à la REGIDESO de fournir de carburant alimentant les centrales thermiques en vue de produire de l'électricité au Burundi. Il existe d'autres marchés qui ont été livrés illégalement sans concurrence des soumissionnaires. Il s'agit d'un marché attribué illégalement à une société privée communément appelé « pay way Burundi » qui offre les services de la REGIDESO de faire payer les factures à ses clients dans d'autres lieux en plus des bureaux de la REGIDESO.

Ainsi, l'OLUCOME dénonce ces malversations mais il n'y a pas encore eu aucune solution si ce ne sont que les mesures de hausse des prix de l'eau et de l'électricité vis-à-vis d'une population très pauvre vivant dans une misère sans précédent. Il est tellement préoccupé de voir combien ces arriérés dues par les autorités et les institutions publiques à la REGIDESO sont portées au dos de la population pauvre.

La REGIDESO, en plus du conseil d'administration, possède le Conseil de direction qui devrait faire le suivi journalier de ses activités. L'Observatoire se demande ce que ces organes ont réalisé pour estomper ces magouilles de corruption dans cette entreprise? Les Cadres de ces deux organes de la REGIDESO sont proposés par le Ministre en charge de l'énergie. Qu'a-t-il fait ce Ministre pour arrêter cette corruption et les malversations économiques à la REGIDESO alors qu'il reçoit des rapports ?

Le Ministre ne devrait pas négocier avec ces cadres mais plutôt il devrait appliquer la loi en destituant les corrompus si non on dirait que les corrompus à la REGIDESO sont plus forts que l'Etat. L'OLUCOME trouve qu'au cas où une des autorités n'a pas reçu une part de la corruption perçue par ses subalternes, elle se met à dénoncer les cas de corruption observés dans son secteur. De là, l'OLUCOME se demande s'il

dénonce les cas de corruption et que les ministres dénoncent également qui prendra les mesures de juguler ces malversations économiques à la REGIDESO et ailleurs ? Car ces cas se sont présentés dans le cadre du secteur minier où le porte-parole du Président de la République en date du 9 novembre 2018 a précisé que le Burundi **perd par an 30 millions de dollars américains** qui se trouvent dans les poches des exploitants qui n'ont pas respecté les clauses des contrats. Aussi, en date du 19 octobre 2018, ce même discours avait été également prononcé par le Deuxième Vice-Président de la République, Monsieur Joseph Butore où il a précisé, « La situation du rapatriement des devises issues de l'exportation de l'or est alarmante. Plus de 83 % des recettes en devises pour les minerais exportés ne sont pas rapatriés. Plutôt, l'OLUCOME voudrait entendre dans les médias ces autorités annoncer les mesures prises pour estomper cette corruption et ces malversations économiques à la REGIDESO et ailleurs au lieu de dénoncer les cas déjà décrits par les autres.

II.2 Vol des contributions de la population aux élections de 2020

Via le communiqué de presse n° 03/OLUCOME/04/2019, l'OLUCOME a appris que les contributions de la population burundaise aux élections de 2020 sont en train d'être volées par les conseillers des Gouverneurs et des conseillers collinaires. Dans cette période, le Gouverneur de la province Rumonge a annoncé que parmi ces deux conseillers, l'un a volé une somme de ces contributions collectées dans 5 communes de la province de Rumonge équivalente à 25 millions de Fbu. A Muyinga, le Gouverneur a déclaré que les chefs collinaires de la commune Giteranyi n'ont pas fait le dépôt du montant issu de ces contributions pour dire qu'ils l'ont volé. A Bujumbura rural, ces magouilles de corruption ont été signalées où les chefs collinaires n'ont pas déposé l'argent collecté à titre des contributions aux élections de 2020. De ces faits, l'OLUCOME a constaté que cet argent de la population burundaise collecté à titre de contributions aux élections de 2020 était en train d'être volé par les petits responsables pour après être volé par les autorités de rang supérieur. Cette situation de vol est organisée dans tout le pays. La technique utilisée par ces voleurs était la fabrication et l'utilisation des quittances imitées.

Ce n'est pas la première fois que les autorités volent l'argent de la population burundaise de cette manière. L'OLUCOME cite ici l'argent communément appelé « effort de guerre », l'argent versé au compte « Appui aux bonnes initiatives » géré à la présidence de la République, 100Fbu par litre de carburant vendu pour la constitution du stock stratégique de carburant, 50 Fbu par bouteille de boisson BRARUDI vendue qui irait constituer le Fonds social, l'argent tiré par Kg de café vendu pour le développement local, l'argent contenu dans les termes de convention avec les so-

ciétés minières, 200 dollars retiré sur le salaire mensuel de chaque soldat burundais de l'AMISSOM, l'argent collecté issu du Fonds nigérian et l'argent retiré dans le prix d'un Kg du sucre vendu pour le Fonds social. Tout cet argent en termes des milliards de Fbu se trouve dans les poches des individus et le résultat escompté dans les prévisions de ces projets est quasi-nul. Selon les rapports de la Cour des comptes, cet argent était volé soit par les administratifs à la base ou soit les autorités de rang supérieur.

L'OLUCOME trouve que ces magouilles de corruption et de vol persistent dans notre pays même pour la collecte de ces contributions de la population aux élections de 2020. Cela provient du fait que le Gouvernement n'a pas budgétisé dans la loi des finances la rubrique de ces contributions pour que l'institution habilitée de collecte des impôts et taxes « OBR » puisse s'en chargeait d'une part et de la mauvaise gouvernance qui se manifeste au Burundi d'autre part.

II.3 Budget général de l'Etat irréaliste et pauvreté accrue

A. Après les investigations faites par l'OLUCOME sur le budget général de l'Etat de l'exercice 2019/2020, il a sorti un communiqué de presse n° 005/ OLUCOME/04/2019 où il a constaté que les ressources totales de ce projet de budget sont estimées à 1327, 1 milliards Fbu contre 1237, 1 milliards Fbu soit une augmentation de 7,3%. Les charges passent de 1400,7 milliards Fbu pour l'exercice budgétaire 2018/2019 à 1516,2 milliards Fbu pour l'exercice budgétaire 2019/2020 soit un accroissement de 8,2%. Le déficit global de ce projet de budget général de l'Etat 2019/2020 passe de 163,5 milliards Fbu pour l'exercice 2018/2019 à 189,2 milliards Fbu soit une augmentation de 25,7 milliards Fbu. D'après le Gouvernement burundais, les hypothèses macro-économiques prouvent que le taux d'indépendance budgétaire de l'exercice 2019/2020 est estimé à 83,6% contre 81,2% pour l'exercice 2018/2019.

L'OLUCOME considère que ce budget général de l'Etat exercice 2019/2020 est un budget de propagande, un budget fantaisiste et irréaliste. Normalement, le budget de l'Etat devrait être un miroir de l'état de la démocratie, du redressement économique, de la situation des droits de l'homme, de l'équité sociale et de la meilleure répartition du crédit. Cependant, le Gouvernement continue à prendre des mesures fiscales en vue d'augmenter les recettes de l'Etat sans toutefois prouver dans sa pratique la contrepartie au développement du Burundi. Ceci parce que le taux de pauvreté continue à augmenter. Aujourd'hui, selon la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement le taux de pauvreté

au Burundi atteint plus de 72% et les statistiques de l'ISTEEBU montrent que 7 personnes au Burundi sur 10 vivent en dessous du seuil de pauvreté.

De plus, le déficit budgétaire continue à augmenter d'année en année. Et ce dernier est financé par la dette intérieure qui a déjà atteint une somme de 1600 milliards Fbu. Cette indépendance budgétaire que prône le Gouvernement du Burundi à plus de 80% n'est qu'un pur mensonge du fait que le Gouvernement contracte toujours des dettes à la Banque centrale pour mener certains de ces projets occasionnant la dévaluation de la monnaie et l'inflation au Burundi. Bien plus, l'article 70 alinéa 4 de la constitution et la loi organique des finances publiques sont contre toute contribution qui ne passe pas par le budget de l'Etat. D'où ces contributions anticonstitutionnelles demandées par le Gouvernement et les autres serviteurs corrompus ne sont classées que dans les affaires des fonds détournés pour appauvrir de plus en plus la population burundaise.

Le budget général de l'Etat que l'OLUCOME veut pour le Burundi serait un budget qui répond à différentes grandes questions ci-après décrites. Par rapport à la question de taux de croissance économique nul actuellement, l'Observatoire voudrait un budget qui met en avant les secteurs porteurs de croissance économique en vue d'accélérer le taux de croissance économique à 5% au cours de l'exercice budgétaire 2019/ 2020. Ce qui n'est pas le cas pour ce projet de loi de finances 2019/2020. Ainsi, le budget d'austérité qui est dit et non pratiqué par le Gouvernement du Burundi serait d'actualité au cas où les consommations inutiles (les consommations exagérées de carburant, de frais de mission à l'étranger, ...) seraient laissées de côté dans ce budget général de l'Etat exercice 2019/2020 au détriment des secteurs porteurs de croissance. A la question des achats des biens et services de l'Etat qui occupent 70% du budget général de l'Etat et qui passent par les marchés publics, ces derniers sont attribués à un groupe des adeptes du parti au pouvoir pour la simple raison qu'ils donnent des commissions au parti au pouvoir et chez certains serviteurs corrompus de la République. Et ce budget passant par les marchés publics ne cesse d'augmenter pour continuer à être détourné par ce même groupe des personnes du parti au pouvoir.

De ce fait, l'Observatoire voudrait qu'il y ait une rubrique de « Recouvrement des fonds volés ou détournés » dans le budget général de l'Etat exercice 2019/2020 d'un montant oscillant entre 100 et 300 milliards Fbu.

A la question du déséquilibre de la balance commerciale qui n'a pas été évoqué dans ce projet de loi de finances, l'OLUCOME voudrait que les mesures soient prises dans le but de l'augmentation des exportations des biens et services en vue

d'équilibrer la balance commerciale. Et cela à partir de cet exercice budgétaire 2019/2020.

En plus dans un pays où le taux de pauvreté est de plus de 72% et le taux de croissance économique est nul, le Parlement burundais en place devrait adopter un budget d'austérité qui met en avant les secteurs porteurs de croissance économique.

B. Par le communiqué de presse n° 008/ OLUCOME/06/2019 l'OLUCOME s'est indigné de la raison d'être d'un parlement qui ne fait qu'avaliser l'augmentation des taxes chez les citoyens burundais qui croupissent dans une misère sans nom au profit de nos présumés serviteurs qui ne font que se servir !

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a appris que l'Assemblée Nationale burundaise a adopté un projet de budget général de l'Etat exercice 2019/2020. L'OLUCOME a remarqué que le Gouvernement va mettre en place des nouvelles mesures fiscales dans le projet de budget de l'Etat 2019/2020, entre autres :

- la révision des textes relatifs à l'impôt sur les revenus, à la taxe sur la valeur ajoutée ; aux procédures fiscales, à la fiscalité communale ; au domaine foncier notamment les textes sur l'expertise et ceux relatifs à la location ;
- la vente des terres domaniales ;
- le renforcement de la collecte des taxes sur les activités du secteur minier.

Ces mesures fiscales sévères vont avoir un impact budgétaire important chez le contribuable burundais. Selon la Cour des comptes burundais ; la taxe de consommation sur le carburant va augmenter jusqu'à 202,9%, taxe anti-pollution véhicules usagés à 81,8%, taxe sur tôles ondulées à 114,3%, permis de travail à 811,6%, droits de douane à l'importation à 67,9% et droits de sortie sur l'or à 5024,4%. D'autres rubriques ont connu une évolution modérée. Il s'agit des rubriques suivantes impôt professionnel sur les rémunérations à 17,1%, impôt sur le revenu des sociétés à 28,4%, impôt sur les revenus locatifs à 15,6%, taxe de transaction- TVA à l'importation dont les exercices antérieurs à 30,4%, taxe de consommation sur la bière à 14,5%, autres (plaques, transferts, cartes, changement d'usages, etc.)

Selon le même rapport de la cour des comptes, les rubriques des produits non fiscaux ont connu une augmentation. Il s'agit des rubriques suivantes : dividendes autres entreprises financières (94,1%), redevances domaniales (1180,6%), passeports et titres de voyages (992,7%), visas et immatriculations des étrangers (284,3%), taxe de bâtisse (211,0%), licence pour débit de boissons (90,3%), autres (132,2%), dépôts et publications d'une marque (205,4%), droits de contentieux

(98,3%), redevance informatique (70,7%), amendes et pénalités (68,6%) et droits sur services rendus (419,3%).

Dans le même ordre d'idées, d'autres rubriques ont connu une évolution modérée. Il s'agit des rubriques suivantes : contrôle technique des véhicules (23,1%) et autorisation de transport (39,3%). Cependant, les rubriques suivantes ont connu des variations sans que la Cour n'en trouve le motif. Il s'agit des rubriques « autres » (compte 72328) avec une variation de 132,2%, « dépôts et publications d'une marque » (compte 72331) avec une variation de 205,4%, et « redevance informatique (fonds spécial douanes) » (compte 72335) avec une variation de 70,7%, « amendes et pénalités » (compte 724) avec une variation de 68,6%.

Quant aux exonérations, elles ont connu une réalisation très élevée. En effet, sur des prévisions de 18 000 000 000 Fbu, les réalisations à fin février 2019 étaient de 116 122 215 904 Fbu, soit un taux de 645,1% et une moyenne des réalisations des exercices 2016, 2017 et 2018 de 132 560 327 943 Fbu.

Il est vraiment alarmant de constater que le parlement vote des projets de budgets généraux de l'Etat sans s'apercevoir des rapports d'exécution des autres budgets antérieurs car le plus récent date de l'année 2014. En plus de ces nouvelles mesures fiscales qui condamnent le pauvre burundais, il faut ajouter les autres 12 taxes anticonstitutionnelles que le gouvernement en place rackette aux pauvres citoyens burundais. Chez un seul et même citoyen, les contributions sont actuellement perçues plus de 13 fois dont 6 fois pour les élections de 2020. Celles-ci sont :

1. La contribution à travers le budget général de l'Etat,
2. La contribution par ménage,
3. Les retenues à la source sur salaire,
4. La contribution dans différents ministères et services auxquels il relève,
5. La contribution au niveau des communes et provinces à laquelle il est natif,
6. La contribution des élèves en âge de voter en 2020,
7. Les contributions des communautés religieuses ou associations auxquelles relèvent les citoyens,
8. Les taxes exigées pour le parti au pouvoir,
9. La contribution pour la construction des stades,
10. La contribution pour les centres de santé,
11. La contribution pour construire les écoles,
12. La contribution pour les cahiers de ménage,
13. Les taxes de sécurité.

D'où l'OLUCOME se pose une série de questions : A voir cette taxation inappropriée aux revenus de la population pauvre, comment peut-on expliquer qu'un

Gouvernement qui réalise un taux de croissance économique nul se vante que son indépendance budgétaire dépasse 80% ? Qui trompe qui, qu'est ce qui fait que le principe de la sincérité budgétaire n'est pas respecté par le Gouvernement en place ?

II. 4 Pénurie du carburant et ses conséquences sur la vie de la population pauvre

Par le communiqué de presse n° 07/olucome/07/2019 , l'OLUCOME a constaté que la pénurie du carburant au Burundi est une piste qui occasionne la hausse du prix des produits pétroliers et ses conséquences sur la vie des citoyens burundais pauvres. Il se posait la question de savoir si la pénurie de carburant ne serait-il pas liée à la taxe sur carburant qui augmentera selon la loi de finances qui venait d'être promulguée et en vigueur depuis début juillet 2019 ?

Ainsi, l'OLUCOME a été profondément préoccupé par le manque de carburant dans les différentes stations du Burundi. Cette situation de pénurie de carburant avait passé un certain temps et persistait de peur que cela peut être le mobile erroné des pétroliers et du Gouvernement de décider la hausse des prix des produits pétroliers. Dans le passé, tout commence par une pénurie artificielle de carburant et lorsque les pétroliers et le Gouvernement constatent réellement que la population est dans le besoin, ils augmentent le prix du carburant comme si ce n'était pas prévu dans le budget général de l'Etat. Cette pratique serait vécue actuellement par les citoyens burundais sans le savoir d'autant plus que la taxe de consommation sur le carburant va augmenter jusqu'à 202,9% selon le rapport de la cour des comptes portant sur le budget de l'Etat 2019 / 2020. Autres informations dont disposait l'Observatoire était que la Banque de la République du Burundi (BRB) manquait les devises pour importer le carburant et autres produits sensibles comme les médicaments communément appelés spécialités. Les informations nous fournies par les importateurs des produits pétroliers nous renseignent que le Gouvernement aurait une dette envers les pétroliers d'environ 60 millions de dollars américains.

La valeur de la monnaie burundaise se dégrade à grande vitesse depuis le déclenchement de la crise en 2015. Elle s'est dépréciée à hauteur de 81,1% par rapport à l'année 2015 car un dollar américain s'achetait à 1700 Fbu en 2015 contre 3080 Fbu en juillet 2019. Les problèmes qui se trouvent dans le secteur pétrolier sont énormes, l'Observatoire a rappelé quelques-uns :

- Selon le rapport de la Commission Gouvernance à l'Assemblée Nationale, sur 6 sociétés importatrices des produits pétroliers au Burundi avant 2015, deux seulement (les sociétés Interpétrol et Kobil) ont continué ce travail suite à la

crise politique et la carence de devises au pays. Etant donné que la vente de peu de devises que le pays possède aux importateurs est émaillée de favoritisme, le Gouvernement octroyait beaucoup de devises à la société Interpétrol par rapport aux autres sociétés importatrices des produits pétroliers, ce qui a causé la fermeture de beaucoup de sociétés selon ce rapport de la commission Gouvernance à l'Assemblée Nationale. Ce qui donne le poids actuellement à cette société Interpétrol d'avoir le « monopole » dans ce secteur des produits pétroliers. L'Observatoire trouve que cette politique du Gouvernement en place tendant à laisser le monopole à Interpétrol se trouve parmi les raisons qui poussent le Gouvernement à augmenter le prix de carburant de temps en temps car un monopoleur possède un grand pouvoir dans la fixation de prix des produits qu'il vend.

- Le Burundi est un pays enclavé qui ne produit pas de produits pétroliers et ne peut pas vivre sans avoir un stock stratégique. Dans les années antérieures, le Gouvernement prévoyait une rubrique « Fonds stock stratégique carburant » dans le budget de l'Etat dont le montant variait chaque année pour constituer un stock stratégique de carburant. Ce stock devrait permettre de réguler les prix des produits pétroliers à la pompe. Cependant, ce stock stratégique n'est pas encore constitué et l'OLUCOME se demande où vont ces montants de fonds stratégiques collectés par le Gouvernement. Cette situation conduit la population à continuer à mener une vie trop chère avec tant de problèmes alors que ce stock stratégique pouvait réguler les prix de ces produits pétroliers et par voie de conséquence ceux des autres biens et services. Actuellement, à la suite de cette dette de 60 millions de dollars envers les pétroliers, le Gouvernement n'a aucune marge de manœuvre au cas où l'Interpétrol pouvait estomper son activité au Burundi ou bien au cas où le Burundi pouvait tomber dans une situation de pénurie de carburant pour dire que la mise en place de stock stratégique est très nécessaire et urgente pour notre pays. L'OLUCOME pense que cette politique de vivre du jour au jour pour un pays enclavé qui ne produit pas des produits pétroliers est trop suicidaire.
- Le Gouvernement préfère emprunter la voie routière (corridor Nord) qui est très chère pour importer ces produits pétroliers au lieu d'emprunter la voie maritime (corridor Sud) qui est moins chère en vue de réduire le prix de carburant qui pèse lourd sur la vie de la population burundaise extrêmement pauvre. De plus, le favoritisme dans la vente de devises fait défaut pour permettre la concurrence des sociétés dans l'importation de ces produits pétroliers car cette vente de devises ne suit pas les règles d'art. Les informations

provenant du Ministère en charge de l'énergie, nous ont renseigné que le Gouvernement en place au Burundi était en train de chercher d'autres fournisseurs des produits pétroliers, mais selon toujours les mêmes informations, il se pose toujours un problème de garantie par une banque étrangère.

II.6 Les conséquences de la crise politique au Burundi et à l'East African Community (EAC)

En se basant sur la crise politique de 2015, l'OLUCOME a mené une analyse sur les conséquences à l'EAST AFRICAN COMMUNITY (EAC). Par le communiqué de presse n° 010/ OLUCOME/ 10 /2019 l'OLUCOME a informé la population burundaise qu'il a appris que la Banque de la République du Burundi (BRB) a mis en place une réglementation des changes en date du 17 septembre 2019 et une note circulaire du 19 septembre 2019 relative à une prime d'encouragement des dénonciateurs des changeurs de monnaie qui violent ledit règlement. Cette réglementation de change est intervenue après que, depuis la crise politique de 2015, il y avait deux taux de changes parallèles à la suite de l'incapacité de la BRB de satisfaire le marché local de change.

A part que cette réglementation n'est pas une solution pour la pénurie de devises au Burundi, certains articles de ce règlement méritent d'être revus en faveur des personnes physiques ou morales qui exercent l'activité de change. L'OLUCOME a cité l'article 86 de la réglementation des changes qui stipule que : « *Sans préjudice des poursuites judiciaires, quiconque exerce une activité de change sans agreement de la BRB s'expose à la confiscation des montants en sa possession par les autorités habilitées et au versement immédiat de ces montants sur un compte ad hoc ouvert dans les livres de la BRB. Après une période de douze mois sans décision émanant de l'autorité habilitée, les fonds confisqués sont versés au compte du trésor.* »

L'Observatoire a malheureusement constaté que cet article vise de voler l'argent des personnes physiques ou morales qui exercent cette activité de change car ce ne sont pas ces personnes qui se font justice d'autant plus qu'elles attendent la période où les instances compétentes prennent leurs décisions. Par suite de cette nouvelle réglementation, plus de 30 changeurs de monnaie seraient déjà emprisonnés et des centaines de millions seraient déjà confisqués.

Bien plus, la note circulaire en son article 3 dit que : « *Une prime de 10% des montants saisis sera remise à toute personne qui dénonce toute personne physique ou morale qui exerce une activité de change sans l'agreement de la BRB. Une prime de cinq cent mille francs burundais (500 000 BIF) sera remise à toute personne qui dénonce un bureau de change qui viole les dispositions de la réglementation des changes du 17 septembre 2019 et ses circulaires d'application. Cette prime sera dé-*

bitée d'office sur le compte dudit bureau ouvert dans les livres de la BRB. L'identité du dénonciateur sera préservée par la BRB».

Vis-à-vis de cet article, l'Observatoire trouve que des multiples erreurs peuvent se commettre où certaines personnes peuvent accuser certains bureaux de change de mal travailler alors qu'ils ne sont pas hors de la loi. Il est important qu'une institution en charge de l'intégrité soit saisie afin de garantir l'équité pour les deux parties. L'Observatoire constate que cette façon de faire est d'un côté une manière de passer à côté les vraies questions et d'autre côté, elle risque de rendre coupables les innocents alors que la BRB devrait garantir l'équité pour tous.

Selon les informations communiquées par le Ministre burundais du Commerce, de l'industrie et du tourisme lors de sa conférence de presse tenue vendredi 04 octobre 2019, la BRARUDI ne produit pas toutes les sortes de limonades et de bières en quantité suffisante et de meilleure qualité comme elle le faisait auparavant. Les informations que détenait l'OLUCOME prouvaient que cette pénurie des boissons BRARUDI et cette diminution de qualité des boissons de la BRARUDI seraient liées au manque de devises pour importer certains ingrédients qui augmentent le goût de ces boissons.

Plus grave encore, la crise politique qui a, pour l'OLUCOME, causé cette pénurie de devises venait de traverser les frontières jusqu'à l'EAC car vendredi le 04 octobre 2019 à Arusha en Tanzanie, les députés de l'EALA venaient de constater qu'en plus que le Burundi a passé 2 ans sans cotiser sa part, les partenaires de l'EAC de presque tous les projets ont été obligés de suspendre leur financement à l'EAC suite aux sanctions infligées au Burundi à cause de la violation, par le président actuel, des accords d'Arusha largement suivis et financés par les mêmes partenaires durant plusieurs années. Selon ces députés, une partie du personnel de l'EAC n'était pas payée et certains programmes de ladite institution régionale ont été suspendus à la suite du manque des moyens financiers.

II.7 L'augmentation accrue de la dette publique qui fragilise l'économie burundaise

Par le communiqué de presse n°013/olucome/12/2019, l'OLUCOME a alerté sur l'augmentation accrue de la dette publique et qui par conséquent fragilise l'économie burundaise.

En effet, le Burundi avait bénéficié de l'allègement de la dette publique d'environ 2 000 milliards Fbu en 2009 car le Burundi avait déjà perdu la crédibilité auprès de ses partenaires créanciers. A cette époque, le pays était presque dans une situation de banqueroute.

À la suite des conditions imposées par les institutions de Bretton Woods de prendre des dettes à long terme et avec un taux d'intérêt faible consécutifs à sa situation de fragilité économique, le Burundi a opté de prendre des dettes intérieures auprès des banques commerciales et des fournisseurs locaux. Ainsi, les rapports du Comité National de la Coordination des Aides CNCA 2016 et de la Banque de la République du Burundi (BRB) font état d'une dette publique envers les créanciers de 700 milliards Francs burundais.

En 2019, la Banque de la République du Burundi (BRB) venait de sortir un rapport faisant état de la dette publique de 2753, 5 milliards Francs burundais contre 2 426, 1 milliards Fbu en 2018 soit une augmentation de 13.5%. Cet accroissement a porté aussi bien sur la dette intérieure (+17,6%) que sur la dette extérieure (+4,8%). L'encours de la dette intérieure s'est accru de 17,6% de 2018 à 2019 passant de 1647,8 à 1937,8 milliards de Fbu. Pour la dette extérieure, les nouveaux tirages ont porté sur la dette directe provenant de l'OPEP (11 390, 69 M BIF), de la BADEA (7 437, 94 M BIF), d'EXIM BANK (3 379, 21 M BIF), du Fonds Koweït (12 414, 2M BIF) et du Fonds Saoudien (6 632,6 M BIF).

Les causes majeures de cette dette publique très importante ne sont que :

- La crise d'avril 2015 qui a détérioré les bonnes relations qui existaient entre le Burundi et ses partenaires techniques et financiers quitte à ce que ces derniers estompent une part importante de leur financement pour le Burundi ;
- La mauvaise gouvernance dont la corruption qui a déjà atteint tous les secteurs de la vie nationale et emporté des milliards de Francs burundais. Cet argent sale est logé auprès des banques de l'étranger par les corrompus.

Les conséquences issues de cette dette publique très élevée sont énormes et l'OLUCOME citerait quelques-unes d'entre elles :

- Comme le Burundi ne possède pas beaucoup de produits exportables, l'économie burundaise ne peut pas se relever car il existe peu de devises à la Banque centrale et les partenaires financiers ont minoré leur part de financement. Ce qui a occasionné la dépréciation de la monnaie burundaise et par la suite, l'inflation a augmenté ;
- Le taux de chômage oscille entre 55 % et 70% selon les régions et les centres urbains. Le taux de pauvreté ne cesse d'augmenter, il atteint actuellement plus de 72,9%.

- Pire encore et si rien n'est fait dans l'urgence pour redresser l'économie burundaise par les politiques, le Burundi risque, d'un moment à l'autre, de se retrouver dans une situation de cessation de paiement ;
- L'incertitude dans la planification d'où il est impossible d'effectuer des vraies projections économiques non biaisées. Cette situation d'endettement public élevé peut amener les banques commerciales à tomber en faillite si la BRB ne leur rembourse pas leur fonds au moment opportun.

À la suite de cette situation d'endettement public important, le Gouvernement peut prendre la mesure d'effectuer la planche à billets et occasionner ainsi la dévaluation de la monnaie et l'inflation accrue. Le Burundi s'est tourné vers la Chine et les pays arabes pour s'endetter mais alors s'il ne leur rembourse pas à temps, le Burundi peut perdre de la crédibilité auprès de ses créanciers. Le secteur privé peut également avoir des problèmes de financement s'il n'est pas remboursé à temps. Bref, cet état d'endettement public élevé mène le pays vers la fragilité économique accrue et une pauvreté extrême sans nom.

Par contre, le Gouvernement Burundais devrait arrêter d'hypothéquer les générations futures en cherchant d'autres moyens pour financer son budget de fonctionnement car sa dette publique s'est déjà multipliée par quatre depuis 2016 à ce jour et atteint un record jamais vu au Burundi (700 milliards Fbu en 2016 à 2.753 milliards Fbu en 2019.)

Troisième partie : Libertés d'expression bannies et répression continue.

L'année 2019 a été fortement caractérisée par le verrouillage de l'espace public et un accent a été mis sur la fermeture des médias, l'emprisonnement des journalistes. Le Gouvernement n'a ménagé aucun effort pour serrer les vices sur le dossier d'Ernest Manirumva assassiné sous le régime du CNDD-FDD. Les dénonciateurs vivent une peur dans le ventre de peur d'être physiquement éliminés et les discours des autorités politiques sur la lutte contre la corruption ne sont que machiavéliques.

III.1. Mesures sévères contre les radios internationales

Par le communiqué de presse n° 01/olucome/04/2019 , l'OLUCOME a appris avec regret qu' en date du 29 mars 2019 le Conseil National de la Communication au Burundi (CNC) avait décidé que la radio BBC n'émettra plus sur le territoire burundais et que la mesure de suspension de la radio Voix d'Amérique restait maintenue. De

plus, les journalistes burundais ou étrangers qui se trouvent sur le territoire burundais ne sont plus autorisés à transmettre des informations pour le compte de ces radios. Toutes ces décisions sont intervenues au moment où depuis 2015 la radio Bonesha FM, la Radio Publique Africaine (RPA) et la radiotélévision Renaissance ne sont plus autorisées à travailler au Burundi.

Dans ce contexte général de restriction du droit à l'information crédible, l'OLUCOME trouve qu'il est presque impossible de lutter contre le fléau de corruption et les infractions connexes. Selon la convention de l'Union africaine en son article 12 stipule que les Etats parties doivent :

« 1. S'impliquer totalement dans la lutte contre la Corruption et les infractions assimilées ainsi que dans la vulgarisation de cette Convention avec la pleine participation des médias et de la société civile en générale ;

2. Créer un environnement favorable qui permet à la société civile et aux médias d'amener les gouvernements à faire preuve du maximum de transparence et de responsabilité dans la gestion des affaires publiques ;

3. Assurer la participation de la société civile au processus de suivi et consulter la société civile dans la mise en œuvre de la présente Convention... »

Bien plus, la Convention des Nations Unies contre la Corruption en son article 10 stipule que: *« Compte tenu de la nécessité de lutter contre la corruption, chaque État Partie prend, conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, les mesures nécessaires pour accroître la transparence de son administration publique, y compris en ce qui concerne son organisation, son fonctionnement et ses processus décisionnels s'il y a lieu. Ces mesures peuvent inclure notamment :*

a) L'adoption de procédures ou de règlements permettant aux usagers d'obtenir, s'il y a lieu, des informations sur l'organisation, le fonctionnement et les processus décisionnels de l'administration publique, ainsi que, compte dûment tenu de la protection de la vie privée et des données personnelles, sur les décisions et actes juridiques qui les concernent ;

b) La simplification, s'il y a lieu, des procédures administratives afin de faciliter l'accès des usagers aux autorités de décision compétentes ; et

c) La publication d'informations, y compris éventuellement de rapports périodiques sur les risques de corruption au sein de l'administration publique ».

Notons que ces deux conventions ci-haut mentionnées ont été ratifiées par le Burundi en 2003. L'Observatoire a été tellement touché de constater que le Gouvernement burundais est le seul et premier pays dans toute la sous-région à prendre

de telles mesures alors qu'il se vante d'être démocrate avec le mot d'ordre du président de la République de Tolérance zéro à la corruption.

III.2 Commémoration du 10ème anniversaire de l'assassinat d'Ernest Manirumva

A travers le communiqué de presse n°004/olucome/04/2019, l'OLUCOME s'inquiète de la perte du dossier de l'assassinat d'Ernest Manirumva, après 10 ans de recherche du mobile du crime, des commanditaires et des exécutants.

A cette occasion de la commémoration du 10ème anniversaire de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, l'OLUCOME, les organisations de la société civile burundaises et internationales qui se sont mobilisées pour lancer la campagne « Justice pour Ernest MANIRUMVA » se souviennent dans la douleur et la tristesse cet acte ignoble survenu dans la nuit du 8 au 9 avril 2009, 10 ans déjà jour pour jour sans que la lumière soit faite sur le dossier d'un militant anticorruption assassiné par les agents présumés de l'Etat selon les témoins.

Cet assassinat sauvage qui a endeuillé l'observatoire et sa famille et est décrié par la communauté tant nationale qu'internationale, a malheureusement été couvert d'une impunité totale de la part de la justice burundaise qui avait pourtant promis de tout faire pour dégager rapidement les responsabilités dans cet odieux crime de l'ancien Vice-Président de l'OLUCOME, vice-président de l'Autorité de régulation des marchés publics et président de règlement des différends dans les marchés publics burundais.

Au lendemain de l'assassinat, le Gouvernement du Burundi à travers son porte-parole Monsieur Philippe NZOBONARIBA avait donné l'ordre aux services habilités à poursuivre le dossier et mettre la main sur les auteurs de ce crime. De plus, sur demande formelle de l'OLUCOME, le Président de la République du Burundi avait même demandé aux partenaires étrangers à prêter main forte aux services de la Justice burundaise afin d'identifier toute personne ayant une quelconque part de responsabilité dans cet assassinat ignoble.

Rappelons à la population burundaise qu'à la suite de cette demande, le Federal Bureau for Investigation (FBI), la Police des Etats Unis d'Amérique avait dépêché des spécialistes en matière criminelle et scientifique qui ont déposé un rapport qui suspectait certains hauts gradés de la Police d'avoir pris part dans l'exécution de ce crime. Cette Commission avait recommandé dans son rapport, un prélèvement des échantillons ADN et un complément d'enquêtes par l'audition des personnalités citées dans le rapport précité du FBI. Les instances de la justice n'ont pas pris en considération les conclusions du rapport de la troisième commission et celui du FBI.

Au contraire, elles les ont critiquées et dépréciées dans leurs décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance et la Cour d'Appel de Bujumbura. L'OLUCOME qui s'est même par la suite pourvu en cassation depuis juin 2013 s'est évertué à demander une enquête plus ample et étendue à toutes les recommandations du rapport du FBI et celui de la troisième Commission d'enquête mais en vain.

A cette époque, le dossier a été orienté dans le sens de la recherche de boucs émissaires mais n'a jamais inquiété les responsables de la Police nommément désignés par les deux rapports plus hauts mentionnés. Les juges du premier comme du second degré ont abondé dans le sens de la condamnation des boucs émissaires sans chercher à savoir si lesdits rapports contenaient ou pas une moindre trace de responsabilité dans la commission du crime précité. Il y a donc 5 ans, la partie civile (l'OLUCOME), qui par ailleurs s'était réservée à demander l'indemnisation, a introduit un pourvoi en cassation contre l'arrêt RPCA 402, rendu en date du 25.01.2013 par la Cour d'Appel de Bujumbura. Or, depuis novembre 2013, le dossier a été fixé en audience publique par la Cour suprême de Justice du Burundi à pas moins de cinq reprises et ces audiences ont toutes été remises à des dates ultérieures. La Cour a systématiquement négligé les démarches visant à assurer la bonne préparation des audiences et à permettre à toutes les parties concernées d'être présentes ou soit l'affaire était programmée dans les affaires civiles d'où l'OLUCOME ne pouvait pas accepter qu'une affaire pénale soit programmée dans les affaires civiles. La dernière audience publique qui a été programmée pour le 4 septembre 2014 a connu le même sort. Après 10 ans de procédures judiciaires, les parties civiles au procès Manirumva s'impatientent à obtenir justice. Le recours pendant devant la Cour Suprême est capital. Il vise à examiner une série d'éléments d'insatisfaction relevés dans le cadre de l'appel, comme l'absence d'équité des débats pour les parties civiles et l'absence de motivation de la cour quant aux refus des demandes de l'OLUCOME.

Depuis son pourvoi en cassation en juin 2013, l'OLUCOME a à maintes reprises essayé de rappeler à la Cour son devoir de juger l'affaire mais sans succès. Jusqu'à ce jour, le dossier n'a pas encore été appelé en audience publique pour statuer sur la demande de la partie civile. Ainsi, l'OLUCOME déplore avec amertume ce déni de justice pour cet illustre défenseur de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption au Burundi. Il s'inquiète d'ailleurs de la disparition volontaire du dossier car l'OLUCOME s'est informé en peu partout où se trouverait actuellement le dossier mais en vain.

De ce fait, l'OLUCOME se pose une série de questions. Depuis le 9 avril 2009, la société civile tant nationale qu'internationale plus particulièrement l'OLUCOME et

les partenaires du Burundi se sont donnés pour que la famille et les amis d'Ernest Manirumva connaissent la vérité mais en vain. Pourquoi alors la justice burundaise a refusé de trancher cette affaire en procès ?

Depuis le pourvoi en cassation de l'OLUCOME en juin 2013, l'Observatoire n'a cessé d'aller au greffe de la Cour suprême pour voir si le dossier était programmé et la réponse qu'on recevait était de nous dire que le dossier se trouvait dans le Cabinet du Président de la Cour Suprême. Les informations à la disposition de l'Observatoire, la greffe ne sait pas là où se trouverait le dossier actuellement. Est-ce que les présidents de la Cour Suprême qui se sont succédés ne sont-ils pas fait la remise de ce dossier d'Ernest Manirumva ?

La 3ème Commission et le FBI ont sorti des conclusions dans leurs rapports sur base desquelles l'OLUCOME a fondé son pourvoi en cassation. Quel est l'intérêt de la justice burundaise de ne pas considérer ces conclusions de ces deux rapports et de ne pas juger définitivement cette affaire en procès ? Il y a un groupe de personnes que la justice burundaise a condamné dont le principal accusé est l'homme d'affaire Monsieur Hilaire Ndayizamba, qu'est-ce qui a fait que ces derniers ne font pas un pourvoi en cassation ?

L'Observatoire dénonce cette volonté manifeste de ne pas vouloir déterminer le mobile et les auteurs et les exécutants de cet assassinat qui se cacheraient dans la hiérarchie de la Police et qui téléguideraient la disparition de ce dossier. L'OLUCOME rappelle que, si telle est la voie que les auteurs de l'assassinat et leurs protecteurs ont choisie pour s'assurer d'une impunité totale et faire oublier le défenseur anti -corruption injustement lynché, il ne renoncera jamais à sa demande de la justice pour que la vérité soit établie un jour. Il regrette enfin qu'au moment de la commémoration du 10ème anniversaire de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, les vieux démons continuent à viser les défenseurs des droits humains burundais. Il est aberrant d'entendre que le dossier Germain RUKUKI, ancien employé de l'ACAT injustement emprisonné est volatilisé. Serait-il d'une nouvelle manœuvre perpétrée contre les dossiers des défenseurs des droits humains burundais ?

III.3 L'emprisonnement injuste de quatre journalistes du groupe de presse Iwacu et leur chauffeur

A travers le communiqué de presse n° 011 /olucome/11/2019, l'OLUCOME a manifesté sa profonde inquiétude sur la violation du droit à l'information. Cependant, depuis le déclenchement de la crise en avril 2015, le Burundi n'a cessé de connaître des reculs au niveau de la jouissance du droit à l'information. La liberté de la presse

et le droit à l'information ont été chaque fois mis à mal. En effet, depuis le 22 octobre 2019, les 4 journalistes du journal iwacu et leur chauffeur avaient pris le chemin en toute quiétude vers l'endroit où se passait les combats entre les forces loyales et un groupe armé à la recherche de l'information. Dès lors, ils ont été arrêtés et accusés de la complicité d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Il s'agit de Christine Kamikazi, Agnès Ndirubusa, Egide Harerimana, TERENCE Mpozenzi et leur chauffeur Adolphe Masabarakiza.

En cette période de publication de ce communiqué où les réseaux sociaux battent le plein et véhiculent des informations y relatives, la population burundaise a besoin d'accéder à des informations vérifiées. Les journalistes des médias burundais travaillent dans des conditions extrêmement difficiles et prennent des risques pour le but ultime d'informer la population.

L'OLUCOME se trouve inquiet de ce comportement des autorités burundaises à l'approche des élections de 2020 alors qu'il est permis aux journalistes d'exercer leur métier d'informer la population même au moment de la guerre. Ceci présage que si rien n'est fait, avant, au moment et après les élections de 2020, la population sera privée de l'accès à l'information et les autorités burundaises continueront à enfermer le pays. Bien plus, l'OLUCOME s'inscrit en faux contre cet emprisonnement injuste des journalistes du groupe de presse IWACU tandis qu'ils devraient plutôt être remerciés pour leur professionnalisme. Ainsi, la liberté de la presse et le droit à l'information doivent être respecté par les autorités burundaises. Les journalistes arrêtés en train d'exercer leur métier et cloués en prison injustement devraient être libérés dans l'immédiat et sans condition.

III.4 Mesures sévères prises à l'encontre des familles des personnes qui seraient impliquées dans le putsch manqué du 13 mai 2015 et dans les manifestations anti troisième mandat de Pierre Nkurunziza

A travers le communiqué de presse n° 06/olucome/05/2019, l'Observatoire a été inquiet d'apprendre les mesures sévères prises à l'endroit des personnes qui seraient impliquées dans le putsch manqué du 13 mai 2015 et dans les manifestations anti troisième mandat de Pierre Nkurunziza. Ces mesures sont contenues dans le communiqué du 15 mai 2019 signé conjointement par Monsieur François Nkezabazizi, Président de la Cour suprême et Monsieur Sylvestre Nyandwi, Procureur Général de la République. Les personnes en question sont concernées par le dossier RPA 859 et le dossier RMPG 697 bis/ MA/ BV/NTH.

L'OLUCOME considère que cette affaire est politique que judiciaire, raison pour laquelle la solution devrait être politique. Même s'il advenait que ce dossier ne soit pas politique, comment peut-on expliquer la condamnation des femmes et des enfants de vivre dans une pauvreté éternelle causée par les services publics censés être serviteurs de tous ? Selon le code de la famille burundais, ces biens immeubles et meubles (les parcelles, les maisons, les chaises, les fauteuils, les coussins, les lits, les matelas, les armoires, les ustensiles de cuisine, l'argent en banque, les champs ...) dépouillés par le Gouvernement sont pour les familles et non aux personnes accusées. De plus, qui va payer des crédits qui auraient été contractés pour acheter ces biens par ces familles dépouillées de tout ?

Entre les années 1965 et 1972 se sont passées des actes similaires à ceux d'actuellement de dépouiller aux personnes les biens de leurs familles par le Gouvernement de cette époque. Ces derniers jours, les victimes de cette période réclament que leurs biens leur soient remis, chose qui est en train d'être faite par la commission terre et autres biens malgré les injustices qu'on observe dans cette procédure. Bien plus, du point de vue juridique, l'OLUCOME ne comprend pas comment une telle décision peut être prise pour une affaire en cours d'instruction par le ministère public. Aussi, du point de vue éthique, l'Observatoire n'a pas compris comment un tel communiqué a été contresigné par le ministère public représenté par le procureur Général de la République (l'une des parties) d'une part et la Cour suprême représentée par son président (le juge) d'autre part.

III.5 Célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption au Burundi

Etant donné que la corruption est l'ennemi numéro un de la sécurité, de la paix, des droits humains, de la démocratie, de la gouvernance et du développement durable pour tous, les candidats aux élections de mai 2020 devraient montrer aux burundais comment ils comptent éradiquer ce cancer qui a rongé toutes les sphères de l'Etat burundais.

C'est dans son communiqué de presse n° 09 /olucome/12/2019 que l'OLUCOME a rappelé à la population burundaise que le monde entier dont le Burundi célèbre le 9 décembre de chaque année la Journée internationale de Lutte contre la Corruption. Le thème de l'année 2019 était « *Unis contre la corruption pour le développement, la paix et la sécurité.* » La corruption est l'ennemi premier de la démocratie, du développement, du respect des droits de l'homme, ... L'abus de pouvoir pour des gains privés coûte aux citoyens leur liberté, santé, vie et avenir. Bref, la corruption est un cancer qui ronge les institutions quitte à ce que le pays reste comme une pomme pourrie. C'est pourquoi les Nations Unies ont mis en place en 2003 la Convention

des Nations Unies contre la Corruption qui a déjà été ratifiée par 186 pays et le Burundi l'a ratifié en date du 18 /01/2005.

Sur base d'un mécanisme d'évaluation mis en place par les Etats parties à la convention, une fois par cycle, chaque pays est évalué par des experts pour voir si réellement un pays signataire respecte la convention. Le Burundi a déjà été examiné pour le premier cycle de 2010-2015. Il venait d'être examiné pour le second cycle. Cependant, il n'a pas encore mis en application les recommandations émises lors dudit premier rapport d'examen. Le Burundi est un mauvais élève de cet instrument important (la Convention des Nations Unies contre la corruption) car il met en place des lois et une pléthore des institutions qui en sont issues qui sont considérées par l'OLUCOME comme des épouvantails (ibikanganyoni). Elles sont trop lacunaires et consomment trop de moyens financiers aux citoyens burundais qui croupissent déjà dans la pauvreté extrême. Par ailleurs, l'OLUCOME considère que ces institutions sont une forme de malversations économiques pour le pays.

Par exemple, aujourd'hui, aucune autorité burundaise ne déclare ses biens en entrant ou en sortant dans ses fonctions car la déclaration des biens n'est pas obligatoire selon la loi anti-corruption du 18 avril 2006. Les institutions de lutte contre la corruption n'ont pas les capacités pour mener des investigations car la Constitution du Burundi prévoit les privilèges de juridiction. Par exemple, la Brigade spéciale anticorruption et le Parquet Général près la Cour spéciale anticorruption ne peuvent mener d'enquête sur des personnes qui jouissent de ces privilèges à l'instar du Président de la République, du Président de l'Assemblée Nationale, du Président du Sénat, de deux Vice-présidents de la République, des Ministres, de ceux qui ont le rang des Ministres, des Généraux ainsi que des personnes nommées par décret alors que ce sont ces derniers qui sont supposés détourner beaucoup de fonds de l'Etat. La loi anti-corruption en vigueur ne permet pas de lutter contre le blanchiment d'argent sale. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement et le parlement burundais ont refusé de mettre en place la haute Cour de justice qui juge les plus hautes autorités ci-haut citées.

Dans le budget général de l'Etat, 70% passent par les marchés publics. Ces derniers sont attribués uniquement aux personnes morales ou physiques du parti au pouvoir ou proches dudit parti. Aussi, dans les marchés publics des ressources naturelles le même jeu se joue, seuls les adhérents ou les proches du parti au pouvoir reçoivent indument ces marchés, il n'y a aucune transparence dans la passation des marchés publics. Bien plus, les organisations de la société civile indépendante et la presse ne travaillent pas librement pour investiguer et dénoncer les actes de corruption. Au Burundi, il n'existe pas de séparation de pouvoir d'où il est quasi impossible de lut-

ter contre la corruption. En 2006, le Burundi occupait la 36^{ème} position mais actuellement il est classé parmi les 10 premiers pays les plus corrompus au monde selon l'ONG Transparency International.

Toutes ces lacunes ci-hauts mentionnées ont été relevées dans la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption de 2011, la retraite gouvernementale tenue à Ruyigi sur une évaluation de l'efficacité de la loi anti-corruption en juillet 2013, les Etats généraux sur la justice en 2013, la retraite gouvernementale avec la société civile burundaise tenue à Gitega en octobre 2014 et dans le premier rapport d'examen du Burundi pour le premier cycle de 2010-2015. Cependant, aucune autorité burundaise n'ose pas trouver solution à ces manquements à cause de la grande et petite corruption qui sévit le Burundi. Par voie de conséquence, la population souffre d'une extrême pauvreté alors qu'une poignée d'individus s'enrichissent considérablement. Le taux de pauvreté au Burundi atteint 70% selon la Banque Mondiale et il est classé parmi les trois pays les plus pauvres au monde.

En se référant à la Constitution du Burundi, au Code électoral, à la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ainsi qu'à la Convention des Nations Unies contre la Corruption, il est clair également que la corruption électorale (l'achat des voix, le financement illicite des partis politiques, l'utilisation des moyens de l'Etat pour des faits électoraux, l'achat des postes de candidatures ,....) est un mal ressenti surtout au niveau de la gouvernance politique. L'OLUCOME trouve que cette corruption électorale dérouté les citoyens électeurs à opérer un bon choix de leurs dirigeants. L'OLUCOME appelle les politiciens burundais plus particulièrement le parti au pouvoir et ses lieutenants à s'en passer lors de la campagne électorale prochaine de 2020 pour laisser les citoyens élire librement sans aucune influence de leurs dirigeants.

Quatrième partie : Des actions spécifiques de plaidoyer pour la contribution à la recherche de la paix au Burundi.

L'OLUCOME dans sa nature traite non seulement des dossiers de corruption, de malversations économiques et de mauvaise gouvernance mais aussi mène des actions de plaidoyer soit pour la contribution à la paix ou l'arrêt des mesures inadéquates envers la population burundaise. Au cours de l'année 2019, l'Observatoire a réalisé aussi des actions de plaidoyer.

IV .1 Des actions de plaidoyer pour la contribution à la paix, la sécurité et la gouvernance au Burundi

Par la lettre adressée au Secrétaire Général des Nations Unies, l'OLUCOME alerte les Nations Unies et la région africaine de garder un œil vigilant sur le processus de préparation des élections de mai 2020 au Burundi.

L'OLUCOME est l'une des organisations de la société civile burundaise qui a participé avec intérêt dans les pourparlers inter burundais depuis 2015 organisés respectivement par les Nations Unies au Burundi et par l'East African Community (EAC) à Entebbe en Ouganda et à Arusha en Tanzanie. Il a alerté les Nations Unies et la région africaine de garder un œil vigilant sur le processus de préparation des élections de mai 2020 au Burundi. En guise d'information, l'Observatoire a mené une observation au Burundi des élections de 2005, de 2010 et de 2015. Cependant, l'Observatoire s'est retiré de l'observation des élections de 2015 car ces dernières étaient émaillées d'irrégularités et la transparence y faisait défaut.

A l'état actuel, la population burundaise vit une pauvreté extrême. Il leur est difficile voire impossible de satisfaire leurs besoins fondamentaux de se nourrir, de se loger, de se vêtir et de se faire soigner. La Banque mondiale a estimé en 2018 que 72,9 % de la population du Burundi vivait au-dessous du seuil de pauvreté. Le Produit Intérieur Brut du Burundi par habitant était de 300 USD par habitant en 2018. Le taux de chômage atteint aujourd'hui plus de 65%. Cependant, une poignée d'individus s'est accaparée de la richesse nationale et personne ne met sur eux une main car la mauvaise gouvernance règne dans notre pays. Certaines institutions et lois anti-corruption ont été mises en place mais la mise en application de ces lois est quasi-absente. Le Burundi est actuellement classé parmi les trois pays les plus pauvres au monde. Il est aussi classé parmi les dix premiers pays les plus corrompus au monde alors qu'il occupait la 36ème position en 2006 selon Transparency International.

D'après les rapports du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) de 2017 et 2018, le nombre des personnes dans le besoin au Burundi est passé de 3 millions en 2017 à 3,6 millions en 2018 soit un accroissement de 20%. En 2018, 2,4 millions de personnes connaissaient une vulnérabilité à haut risque de passer dans une phase aggravée alors qu'elles n'avaient pas été supportées convenablement. Des besoins importants de cette population burundaise se retrouvent dans les domaines de la nutrition, de la sécurité alimentaire, des abris, de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau, ...selon ce même rapport d'OCHA. Selon le rapport de la Banque Mondiale, le niveau d'insécurité alimentaire est près de deux fois plus élevé que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Le Burundi arrive dernier au classement de l'indice de la faim dans le monde. Bref, la majorité de la population burundaise souffre énormément de la malnutrition, des maladies de tout genre comme la malaria sans oublier l'abandon en masse des écoliers à la suite de cette pauvreté sans nom qu'on observe au Burundi. Ce qui est aussi inquiétant est le taux de croissance économique qui est toujours presque nulle au moment où en 2014, il était de 4,7%. Pire encore, la population burundaise ne cesse d'augmenter. En 2018, elle était estimée à 11 759 805 habitants sur une superficie de 27 834 km² et l'indice de fécondité était de 5,50 enfants / femme en 2016. Ce qui est grave est que chaque fois qu'une poignée d'individus accède au pouvoir et ses lieutenants s'enrichissent illicitement sans être inquiétés d'être poursuivis par la justice burundaise.

Pour l'OLUCOME, c'est l'une des principales raisons qui poussent les politiciens qui accèdent au pouvoir à ne pas le lâcher car la plupart d'eux considèrent qu'être au pouvoir égal être riche et respecté. Le peuple burundais espérait qu'avec la mise en application du contenu de l'accord d'ARUSHA de 2000 pour la paix et la réconciliation et des accords de cessez-le feu allait réduire les problèmes de pauvreté extrême, de gouvernance et des droits de l'homme causés par les politiciens cleptomanes. Ce qui n'a pas été le cas malheureusement à la suite de la force des plus corrompus au Burundi qui mettent en avant la politique de manipulation, de division et de la terreur au sein de la population.

Le dialogue inter burundais externe auquel les burundais espéraient tirer la solution durable à leurs vrais problèmes s'est arrêté sans aucun succès à la suite de la décision du Gouvernement burundais qui s'est retiré du dialogue. Le Gouvernement burundais en place, le parti au pouvoir ainsi que les partis politiques qui leur sont alliés, au lieu de s'atteler à résoudre les vraies questions qui préoccupent la population burundaise actuellement, ils se mettent à la manipuler par des vains discours propagandistes que l'OLUCOME qualifie des discours de lavage des cerveaux des citoyens burundais afin de les gouverner sans qu'ils ne réfléchissent aux vraies

questions qui les hantent. Ils leur montrent notamment que les partenaires techniques et financiers qui aidaient les burundais à travers les projets de développement, les dons et les appuis budgétaires sont des colonisateurs et qu'ils les veulent du mal. Ils leur parlent que dans le pays tout va bien en ignorant tous les problèmes politiques, économiques, sociaux et de gouvernance qui existent. C'est ainsi qu'ils concentrent tous leurs efforts à sillonner tout le pays pour annoncer à la population burundaise ces messages au lieu de prendre des mesures pour redresser cette situation de pauvreté extrême.

Les piliers de la démocratie et de la gouvernance sont ébranlés au Burundi. La liberté économique, d'expression, de la presse, d'association, de réunion, de manifester n'est garantie que si vous faites partie ou alliés au parti au pouvoir. Tous les médias indépendants ont été suspendus, d'autres fermés. Plus de dix organisations indépendantes de la société civile ont été radiées et autres suspendues. De part cette situation, il est difficile voire impossible d'organiser des élections libres, crédibles transparentes et apaisées car le Gouvernement burundais a déjà déclaré qu'il n'acceptera pas les observateurs électoraux internationaux indépendants. Au regard des élections qui ont été organisées depuis l'indépendance à ce jour, elles se suivaient presque toujours par des violences avec tous les problèmes qui en découlent. Tout cela pour une raison simple comme on l'a souligné précédemment, la plupart des politiciens burundais considèrent que la voie la plus facile pour s'enrichir très rapidement est la politique. En clôturant cette correspondance au Secrétaire Général des Nations Unies, l'OLUCOME a rappelé qu'il est donc urgent que le dialogue inter burundais reprenne pour que les burundais trouvent des solutions aux vraies questions qui hantent la population dans l'objectif de l'organisation des élections libres, crédibles, transparentes et apaisées.

IV. 2. Le clin d'œil aux partis politiques et candidats aux élections de 2020

A travers la lettre du 12 décembre 2019 adressée aux partis politiques et aux candidats aux élections de 2020, l'OLUCOME leur a demandé de mettre en avant dans leurs projets de campagne pour les élections de 2020 les activités répondant aux vraies préoccupations de la population burundaise.

En effet, l'OLUCOME assiste souvent avec regret que des candidats des partis politiques dans leurs discours de propagandes utilisent la démagogie politique, se justifient sur l'une ou l'autre question ou alors se dispute au lieu de répondre aux vraies préoccupations des citoyens burundais. Il a profité pour rappeler aux politiciens et candidats qu'ils doivent parler aux burundais comment ils comptent résoudre les problèmes d'extrême pauvreté, de chômage, de l'accord d'Arusha pour

la Paix et la Réconciliation enterré , ceux de séparation des pouvoirs , de la répartition de la richesse nationale, de la justice pour tous, de la démographie, de la liberté d'association, de la presse, de pensée , de l'équité sociale , de l'équilibrage de la balance commerciale , de la lutte contre la corruption , le rayonnement du Burundi dans le concert des nations avec sa culture unique du tambour et d'ubushingantahe qui a comme base l'ubuntu ,...

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, de nouvelles règles du jeu se sont imposées d'office au Burundi. Actuellement, reconnaître son identité ethnique fabriquée n'est pas une mauvaise chose. Le mal, c'est de s'en servir contre l'autre.

L'Accord d'Arusha a aussi mis fin à la guerre civile et imposé les quotas ethniques par le partage de pouvoirs entre les différentes couches sociales du pays. C'est ainsi par exemple qu'au niveau de l'administration publique, il a été prévu 60% et 40% (Hutu-Tutsi) ; 50% -50% au niveau de force de sécurité ; 67%-33% de Hutu – Tutsi dans l'administration communale ; 50%-50% au sénat ; 3 Twa à l'Assemblée Nationale et au Sénat, au moins 30% de femmes dans les différentes institutions publiques et administratives. Cet équilibre a servi de gage de la stabilité politique au Burundi depuis l'Accord d'Arusha jusqu'en 2015. Considérant d'un côté l'apport de l'Accord d'Arusha au niveau du social (cohabitation), de l'économie, de la reconstruction du développement, de la gouvernance et de la démocratie (protocole II et III de l'accord d'Arusha) et d'un autre côté, son contenu non encore ou mal mis en application par le pouvoir en place, l'OLUCOME a enfin demandé aux politiciens et candidats que cet accord d'Arusha qui a consommé beaucoup de moyens financiers pour être obtenu, ne soit pas mis dans les oubliettes.

IV.3. Plaidoyer pour la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption par le Burundi

Par la note distribuée aux partenaires et aux représentants des gouvernements en date du 03 septembre 2019 à Vienne en Autriche au cours de la 10ème session du groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption , l'OLUCOME a rappelé que depuis la ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption par le Burundi le 18 janvier 2005 et son entrée en vigueur le 14 décembre 2005, les pays qui l'ont ratifié sont successivement examinés par leurs pairs appuyés par les experts de l'UNODC. Il a noté que c'est dans ce cadre que le Burundi a été examiné par l'Egypte et la République Bolivarienne du Venezuela de l'application des articles 15 à 42 du Chapitre III (« Incrimination, détection et répression ») et des articles 44 à 50 du Chapitre IV (« Coopération inter-

nationale ») de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour le premier cycle d'examen 2010 – 2015. Les résultats de ce rapport prouvent à suffisance que le Burundi, au lieu d'avancer en matière de lutte contre la corruption, a reculé considérablement. Le Burundi est en train d'être examiné pour le 2ème cycle d'examen (2016 -2020) sur deux chapitres de cette convention relatifs respectivement à la prévention de la corruption et au recouvrement des avoirs (chapitre II, article 5 à l'article 14 et chapitre V article 51 à l'article 59).

Un petit rappel pour le cas du Burundi, ses partenaires dont la Belgique, le Bureau des Nations Unies au Burundi, le PNUD, la Commission pour la consolidation de la paix des Nations Unies, l'Union Européenne, ont beaucoup contribué en termes de millions de dollars américains pour que le Burundi ait la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption. La Belgique elle seule avait promis au Gouvernement du Burundi une somme de 50 millions d'euros pour avoir ce dit document stratégique. Ce dernier a été mis en place pour que le Burundi se conforme à la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Or, le Gouvernement du Burundi a mis de côté cette Stratégie alors que ce document important lui a coûté d'énormes moyens dont les moyens financiers.

En plus de cette stratégie Nationale, le Gouvernement du Burundi en collaboration avec ses partenaires a organisé en janvier 2012, une retraite gouvernementale tenue à Ruyigi sur une évaluation de l'efficacité de la loi anti-corruption. Au cours de cette retraite, plusieurs partenaires dont Transparency Internationale ont recommandé à travers leur appui technique qu'étant donné des rancunes relevées dans la loi anticorruption et les faiblesses majeures des institutions de lutte contre la corruption, le Gouvernement devrait proposer le plus rapidement possible la réforme du cadre légal anticorruption. En août 2013, les Etats généraux sur la justice ont été organisés dans l'objectif de rendre la justice burundaise indépendante en vue de se conformer, entre autres, à la Convention des Nations Unies contre la Corruption. En octobre 2014, il y a eu une retraite gouvernementale avec la société civile burundaise qui s'est tenue à Gitega. L'inefficacité de la loi et des institutions de lutte contre la corruption a été débattue. Et il a été formulé des recommandations pour pallier aux différents défis. Comble de malheur, les recommandations émises lors de ces trois événements si importants dans la vie des burundais ci-haut mentionnés ne sont jusqu'ici mises en application par le Gouvernement du Burundi.

Bien plus, le rapport d'examen sur le Burundi de 2010 à 2015 produit par les pairs (l'Egypte et la République Bolivarienne du Vénézuéla) cité ci-haut revient sur les manquements graves du Gouvernement burundais. Ils sont quasiment les mêmes

que ceux observés lors de la formulation des recommandations issues de ces trois retraites. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) pense que même le rapport d'examen sur le Burundi produit par les pairs (Cameroun et Allemagne) reviendra sans doute sur les mêmes manquements et recommandations qui n'ont pas encore été tenues en considération et mises en application par le Gouvernement burundais.

L'OLUCOME s'est procuré d'une note que le Gouvernement du Burundi a envoyé à l'UNODC dans le cadre de la présentation de son rapport prévu au début du mois de septembre 2019 lors de la 10ème session du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. A la lecture de cette note, il est clair que le Gouvernement du Burundi attend seulement les fonds des partenaires financiers au lieu de prouver ce qu'il a déjà fait avec les fonds lui octroyés en rapport avec la mise œuvre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la corruption ainsi que la mise en application des recommandations issues des retraites financées par les mêmes partenaires.

De plus, le Code des marchés publics mis en place en janvier 2018 n'est pas conforme à la Convention des Nations Unies contre la Corruption d'autant plus qu'un marché public peut être attribué à une personne physique ou morale ayant soumissionné seule sans concurrent.

Dans un budget de l'Etat burundais où 70% de ce dernier sont consacrés aux marchés publics, il s'observe à grande échelle l'octroi des marchés publics sur fond de corruption, de favoritisme... Les marchés publics sont aujourd'hui octroyés à majorité aux membres du parti au pouvoir CNDD-FDD. C'est pourquoi ils s'enrichissent plus que l'Etat. De ce fait, l'OLUCOME a démissionné depuis 2014 dans l'organe public en charge de régulation des marchés publics car il voyait que cette dernière ne remplissait pas convenablement sa mission.

De même, il n'est pas compréhensible ni logique que les rapports de la Cour des comptes de chaque année budgétaire rappellent toujours aux parlementaires et au Gouvernement que celui-ci dépasse le montant prévu de 18 milliards Fbu sur les exonérations sans pour autant que le Gouvernement du Burundi change de tir vis-à-vis de ces interpellations. Pour l'année 2018, ce dépassement a été de plus de 600%. Plus grave, le Ministère en charge des finances publiques ne publie plus les rapports d'exécution budgétaire de l'Etat depuis l'année 2014.

Aujourd'hui, incarcérer une personne innocente pour bénéficier des pots de vin pour sa libération est un business ; dans le secteur de l'éducation, les points (notes)

sont vendu(e)s comme des marchandises y compris les examens d'Etat ; dans le secteur de l'environnement, les personnes érigent des maisons dans le périmètre interdit sans aucune suite ; le recrutement des fonctionnaires de l'Etat se fait par militantisme et favoritisme et non par mérite ; les marchés publics qui consomment plus de 70% du budget général de l'Etat sont attribués sur fond de corruption, favoritisme ...Cependant, le montant de la rubrique du budget de l'Etat « recouvrement des fonds détournés » est très minime.

Encore plus, aujourd'hui, aucune autorité burundaise ne déclare ses biens en entrant ou en sortant dans ses fonctions car la déclaration des biens n'est pas obligatoire selon la loi anti-corruption en vigueur. Les institutions de lutte contre la corruption n'ont pas les capacités pour mener des investigations car la Constitution du Burundi prévoit les privilèges de juridiction. Par exemple, la Brigade spéciale anti-corruption et le Parquet Général près la Cour spéciale anticorruption ne peuvent pas mener d'enquêtes sur des personnes qui jouissent de ces privilèges à l'instar du Président de la République, du Président de l'Assemblée Nationale, du Président du Sénat, de deux Vice-présidents de la République, des Ministres, de ceux qui ont le rang des Ministres, des Généraux ainsi que des personnes nommées par décret alors que ce sont ces derniers qui sont supposés détourner beaucoup de fonds de l'Etat.

Pire encore, le Gouvernement et le parlement burundais ont refusé de mettre en place la haute Cour de justice qui juge les plus hautes autorités ci-haut citées. Par rapport à ce manquement, une ancienne Ministre de la Justice du nom d'Ancile Ntakaburimvo (aujourd'hui chargée du service juridique à la représentation du Burundi à Genève) a précisé que cette haute cour ne peut en aucun cas être mise en place. Elle viendrait déstabiliser les institutions de l'Etat. Le Gouvernement l'a prêté main forte en la gardant à son poste de ministre pour appuyer et confirmer sa réponse. Or, cette haute cour de justice est prévue par la Constitution burundaise. Alors que les corrompus s'enrichissent illicitement, le Gouvernement du Burundi n'a pas encore mis en place les cellules nationales de renseignements financiers sur les actions pour faciliter les enquêtes y relatives. Plus grave, en plus que l'enrichissement illicite n'est pas punissable au Burundi encore moins le blanchiment d'argent sale ne l'est pas.

Actuellement, la falsification des factures des produits importés ou exportés tant au niveau de la quantité que de la valeur demeure le moyen le plus utilisé pour la fuite des capitaux au Burundi. Les entreprises fictives ou réelles font la surfacturation. Elles gonflent la facture de leurs importations afin de bénéficier un virement maxi-

mal des devises au taux de change officiel. Cette technique frauduleuse consiste à majorer la valeur en douane déclarée à l'importation.

Ainsi, l'entreprise ou l'importateur émet une facture d'un montant supérieur au montant réel du produit. Ce qui lui permet surtout de dégager un excédent de devises et donc de transférer de l'argent à l'étranger. Pour les exportations, les opérateurs malhonnêtes font aussi la sous-facturation. Ils transigent sur des quantités exportées, souvent à des prix en deçà de leur valeur réelle. Ce qui leur permet d'obtenir des plus-values intéressantes, mais sans contrepartie réelle pour l'économie nationale. Ces opérateurs rapatrient une partie des revenus. Une autre est dissimulée dans les banques étrangères. Les causes qui favorisent la fuite des capitaux au Burundi sont nombreuses. Mais, les principales sont les suivantes : la mauvaise gouvernance économique, la mauvaise gestion des ressources naturelles et de la dette extérieure, le secret bancaire. Ces informations sur la fuite des capitaux au Burundi émanent d'une conférence-débat organisée par la Banque de la République du Burundi et animée conjointement par le Chef de la section de recherche et d'analyse à la direction des produits de base de la CNUCED et le Doyen du département d'économie à l'Université des Massachusetts aux Etats Unis.

La convention des Nations Unies contre la corruption en son article 13 demande aux gouvernements de considérer la société civile comme leurs partenaires en matière de lutte contre la corruption. Ce qui n'est pas fait malheureusement au Burundi. Les militants anti-corruption et les organisations auxquelles ils appartiennent sont considérés comme des ennemis du pays. Cela est illustré par plusieurs faits notamment la suspension de l'association Parole et action pour le Réveil des consciences et changement des mentalités (PARCEM) ainsi que le harcèlement des militants anticorruption qui sont considérés actuellement comme les ennemis de la nation burundaise, du simple fait qu'ils montrent seulement ce qui ne marche pas dans le domaine de la gouvernance en général et dans la lutte contre la corruption en particulier. Toute personne qui parle à haute voix ce qui ne marche pas au Burundi est accusée de ternir l'image du Burundi par voie de conséquence elle est à la solde des occidentaux. Ce qui est, pour nos organisations une chose inacceptable.

Cinquième partie : Ebauche de solutions pour la stabilité du pays.

Depuis sa création, l'OLUCOME n'a pas ménagé aucun effort pour proposer des voies de sorties sur des problèmes et difficultés qui hantent le pays. Malheureusement, il reste sous la loupe et ses membres comme ses collègues subissent des menaces de tout genre. Ces suggestions pour le relèvement économique et la stabilité

du pays sont adressées à différentes autorités censées apporter un coup de main au pays.

V.1 Au Gouvernement du Burundi

L'OLUCOME a suggéré au Gouvernement du Burundi de :

- Négocier avec les représentants de toutes ces radios locales et étrangères afin de les permettre de rouvrir le plus rapidement possible dans la légalité sur le sol burundais ;
- Prendre des mesures nécessaires pour lutter contre la corruption et les malversations économiques opérés à la REGIDESO et ailleurs au lieu de dénoncer alors que la population burundaise attende des remèdes de leurs serviteurs qu'ils paient très chers malgré leur pauvreté extrême ;
- Prendre des mesures qui s'imposent pour que les 70 milliards Fbu des arriérés de la REGIDESO lui soient remboursées dans les meilleurs délais pour que ce fardeau ne soit pas mis sur le dos de la population pauvre par la hausse des prix de l'eau et de l'électricité ;
- Faire de tout son possible pour que la REGIDESO ne tombe pas en faillite ;
- Démettre préventivement tous les corrompus qui se cachent à la REGIDESO et de commanditer un audit international ;
- Mettre l'argent des contributions de la population aux élections de 2020 dans le budget général de l'état exercice 2019-2020 afin d'éviter le vol organisé de cet argent ;
- Donner la mission à l'Office Burundais des Recettes (OBR) de collecter ces contributions ;
- Punir exemplairement ceux qui ont déjà volé l'argent des contributions de la population aux élections de 2020 ;
- Retrouver le dossier Ernest MANIRUMVA enregistré sous le numéro RPC 2918 à la cour suprême et avoir le courage de laisser les instances judiciaires à œuvrer en toute indépendance dans l'intérêt de tous et non dans celui des privilégiés de la République;
- Ne pas assurer l'impunité aux criminels pour une meilleure justice pour tous ;
- Laisser les défenseurs des droits humains contribuer à la promotion des droits humains et au développement durable et équitable du pays ;
- Faire de tout son mieux pour qu'il y ait la stabilité politique au Burundi ;
- Mettre en place des stratégies visant à stimuler les investisseurs étrangers ;
- Elaborer les politiques monétaire et économique claires qui mettent en avant l'intérêt général ;

- Rapatrier les fonds qui logent dans les banques étrangères par les corrompus burundais et l'utiliser pour le développement du pays ;
- Voter un budget d'austérité en diminuant les frais de fonctionnement au profit des secteurs porteurs de croissance économique comme le secteur minier, celui du café, du thé, du coton, de l'énergie, de l'agriculture, du transport, de la recherche, ;
- Renforcer la gouvernance sociale, administrative et économique;
- Engager dans l'urgence un dialogue politique avec les partenaires dans le but de garantir le climat politique qui est la source de stabilité politique, économique, financière et monétaire au Burundi ;
- Renouer les relations avec les partenaires financiers, d'augmenter les produits exportables, de stimuler les investisseurs étrangers et de développer le tourisme en vue d'avoir des devises en quantité suffisante ;
- Revoir l'article 86 de la réglementation des changes du 17 septembre 2019 et l'article 3 de la circulaire de la BRB du 19 septembre 2019 ;
- Suspendre toutes les mesures prises à l'endroit des changeurs de monnaie et des bureaux de change ;
- Informer à la population d'arrêter à consommer les boissons BRARUDI en attendant une étude de vérification d'un organe compétent que ces boissons remplissent les normes requises.
- Finaliser le dialogue politique piloté par l'East African Community (EAC) en vue d'attirer les investisseurs étrangers ;
- Mettre de nouveau la rubrique « Fonds stratégique carburant » dans le budget général de l'Etat en cours d'analyse au parlement pour constituer le stock stratégique de carburant ;
- Mettre en place un comité national indépendant de gestion du Fonds stratégique de carburant afin que ce stock stratégique soit réellement instauré et géré suivant les normes de gestion ;
- Appliquer rigoureusement la loi sur les incompatibilités car certaines autorités s'ingèrent dans les activités du secteur pétrolier et dans la vente de devises ;
- Assainir l'environnement des affaires dans le secteur des produits pétroliers pour permettre qu'il y ait la concurrence des sociétés dans ce secteur au lieu de privilégier le monopole ;
- Bien gérer peu de devises qu'il possède en les octroyant aux sociétés importatrices sans favoritisme ;
- Toquer chez les amis du Burundi pour qu'ils aident le Burundi à avoir son stock stratégique de carburant comme il avait bénéficié les fonds nigériens ;

- Nouer des bonnes relations avec les partenaires techniques et financiers pour qu'ils puissent continuer à appuyer le Burundi ;
- Emprunter la voie maritime lors de l'importation des produits pétroliers en vue de réduire le prix du carburant ;
- Réduire les taxes sur le carburant car elles sont exorbitantes ;
- Développer le secteur des produits exportables et diversifier ces produits dont les cultures de thé, coton, café, le tourisme, les minerais pour augmenter la quantité de devises au pays ;
- Permettre d'effectuer par les observateurs internationaux en toute quiétude le travail d'observation des élections de 2020 au Burundi;
- Qu'il y ait des élections où tous les réfugiés qui le veulent seront rentrés chez eux, où les médias indépendants et les organisations de la société civile radiés ou suspendus fonctionnent normalement ;
- Annuler les mandats d'arrêts fantaisistes et libérer les prisonniers d'opinions en vue de favoriser le climat de cohésion sociale des burundais ;
- Accepter sans condition qu'il y ait un dialogue inter burundais inclusif externe.
- Se mettre en tête que vous êtes en train d'écrire une histoire pour vous, vos familles et les générations futures burundaises dont vous serez responsables étant encore en vie ou pas

V.2 Aux parlementaires et politiciens du Burundi

L'OLUCOME est conscient que certaines décisions, bonnes ou mauvaises, se prennent au sein des partis politiques. Il mène des actions de plaidoyer envers les députés et politiciens. Il a alors formulé des suggestions dans le but de stimuler des changements positifs dont :

- Condamner les mesures qui violent le droit qui protège l'institution familiale en général et les droits des femmes et des enfants en particulier ;
- Prendre conscience que la corruption constitue une grave menace pour la paix, la démocratie, la sécurité, les droits humains et proposer des mesures pour freiner ce danger de mort pour l'avenir du pays et ses citoyens ;
- Qu'il y ait l'institution de la taxe sur fortune dans la loi de finances exercice 2019/2020 ;
- Que les exonérations qui ont été exécutées à plus de 600% au cours de l'exercice budgétaire 2018/2019 soient revues à la baisse et que les coupables soient punis exemplairement ;
- Qu'il y ait l'institution de l'impôt sur les salaires des autorités ;

- Que le montant des fonds d'AMISOM et de MUNISCA de 3 milliards Fbu inscrit dans les budgets de l'Etat soit porté au montant réel de 40 milliards Fbu par an ;
- Que les fonds issus de minerais qui ne cessent pas d'être détournés soient mis dans la loi de finances 2019/2020 en termes d'un montant bien estimé et non erroné ;
- Que les contributions anticonstitutionnelles instituées par le Ministère de l'Intérieur, de la formation patriotique et du développement local et celui en charge des finances publiques soient supprimés ;
- Qu'il y ait la reprise des négociations entre les partenaires du Burundi et le Gouvernement du Burundi en vue de trouver des solutions sur le financement du Budget général de l'Etat ;
- Eviter les discours qui visent la manipulation de la population par le lavage des cerveaux en la faisant oublier de ces préoccupations de pauvreté, de chômage, de la mauvaise répartition de la chose publique, ...
- Revaloriser l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation en planifiant de continuer à mettre en application cet accord ;
- Mettre en place des projets de campagne qui mettent en avant le relèvement de l'économie nationale à tel point que chaque burundais soit satisfait au niveau de 4 besoins fondamentaux (se nourrir, se vêtir, se loger et se faire soigner) ;
- Faire de leur mieux pour qu'il y ait des mesures visant la séparation des pouvoirs à tel enseigne que le parlement, le Gouvernement et la justice œuvrent vraiment d'une manière séparée et que chacune de ces institutions œuvre pour l'intérêt des citoyens burundais ;
- Qu'ils exigent aux institutions en place, pour que les élections de 2020 soient apaisées, libres, crédibles et transparentes ;
- Rouvrir les stations de radios internationales et d'accepter que les représentants des Nations Unies, de l'Union Africaine, de l'Union Européenne et de l'East African Community observent toutes les élections de 2020 au Burundi,
- Qu'ils exigent que les moyens de l'Etat ne soient pas utilisés par un parti au pouvoir comme dans le passé lors des campagnes électorales ;
- Sanctionner ceux qui vont utiliser de l'argent occulte lors de leur campagne électorale.

V.3 Aux Nations Unies

Les Nations Unies ont un rôle à jouer pour la sécurité et la stabilité du pays. L'OLUCOME a demandé aux Nations Unies :

- D'adopter des résolutions sanctionnant les Etats qui ne mettent pas en application les recommandations émises dans les rapports des examens lors de la huitième session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption;
- De constater que le Gouvernement burundais est entré de violer les conventions qu'il a signées en matière d'accès à l'information et à la lutte contre la corruption et l'exiger d'ouvrir l'espace public en autorisant les médias récemment retirés leur autorisation d'émettre au Burundi ainsi qu'aux médias et organisations de la société civile radiés en 2015 et 2016 de travailler sur tout le territoire burundais ;
- D'exiger au Gouvernement burundais d'organiser des élections répondant aux normes démocratiques et aux principes de transparence auxquels le Burundi à adhérer ;
- D'exiger au Gouvernement burundais d'obéir aux principes d'obligation, de mise en œuvre, de respecter et de protéger les droits humains auxquels il a adhéré en répondant aux vraies préoccupations des citoyens burundais qui ne savent pas à quel saint se vouer actuellement. (Ces droits sont les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques) ;
- Que les Nations Unies se concertent avec l'Union africaine et la région de l'Afrique de l'Est (EAC) pour qu'il puisse y avoir au Burundi des élections libres, crédibles, transparentes et apaisées ainsi que la reprise du dialogue inter burundais arrêté par le Gouvernement burundais,
- D'exiger qu'il y ait des observateurs internationaux afin de garantir la transparence et ainsi éviter le pire qu'on a observé dans ces dernières années chaque fois qu'il y avait l'organisation des élections au Burundi,
- D'exiger qu'il y ait un accord politique garantissant le retour des réfugiés et rétablir tous les piliers de la démocratie ébranlés.

V.4 Aux pays partenaires et organisations internationales partenaires du Burundi

Pas mal de pays partenaires et organisations internationales jouent un rôle clé dans le soutien de l'organisation de la chose publique. L'OLUCOME leur a demandé de conditionner leur appui du Burundi en exigeant que :

- Que la déclaration des biens des mandataires publics et des hauts fonctionnaires de l'Etat soit respectée ;

- Que l'enrichissement illicite et le blanchiment d'argent sale soient érigés en infractions concrètement et rendus opérationnels ;
- Que la stratégie nationale de bonne gouvernance de 2011 soit évaluée avant tout financement en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption au Burundi ;
- Que les marchés publics soient octroyés dans la transparence ;
- Qu'il y ait une réforme profonde des institutions de lutte contre la corruption ;
- Qu'il y ait la mise en œuvre de toutes les recommandations qui sont issues des retraites gouvernementales sur la lutte contre la corruption et des états généraux sur la justice ainsi que celles contenues dans le rapport d'examen du Burundi par les pairs (l'Égypte et la République Bolivarienne du Venezuela) sur la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- Que le Gouvernement burundais mette en application les recommandations contenues dans le rapport d'examen du 2^{ème} cycle d'examen du Burundi dans le cadre de l'évaluation de la mise en application de la convention des Nations Unies contre la corruption. Sinon, tous ces efforts et les moyens financiers utilisés sont considérés par l'OLUCOME comme une autre forme de malversations économiques soutenue par les autorités burundaises.
- De faire respecter au Burundi l'article 13 de la Convention des Nations Unies contre la Corruption ainsi que tous les textes fondamentaux qu'il a ratifiés concernant le droit à l'information publique et ceux en rapport avec la protection des militants anticorruption.

V.5 A la population burundaise

L'OLUCOME reconnaît que la population détient le pouvoir et peut préserver ses intérêts supérieurs. Il lui demande de prendre conscience des dangers que cause la corruption et refuser tous les serviteurs corrompus qui sont déguisés en agneaux

alors que ce sont des loups en costumes qui ne cherchent que du mal au peuple burundais.

Conclusion générale

Au cours de l'année 2019, l'Observatoire a effectué différentes activités surtout celles centrées sur la sensibilisation à grande portée, sur le monitoring, documentation et rapportage des cas de malversations diverses, plaidoyer à différents niveaux et envers les autorités locales, régionales et internationales pour la contribution à la paix et à l'amélioration des droits socio-économiques. Les cas de corruption et de mauvaise gouvernance révélés à la REGIDESO montrent à suffisance que certaines autorités, les institutions publiques et les privés qui collaborent avec le parti au pouvoir ruinent l'entreprise et le pays parce qu'ils ne paient pas des arriérés dues à telle enseigne que les arriérés dues à cette société s'évalueraient actuellement à 70 milliards de Fbu. Ces mêmes malversations qu'on observe dans les entreprises publiques s'observent dans le secteur minier où plus de 30 millions de dollars ne retournent pas dans le trésor public par an selon le 2^{ième} vice-président de la République. Aussi, les corrupteurs et les corrompus ont adopté des nouveaux méandres de détournement des contributions forcées et collectées pour les élections de 2020.

Également, l'OLUCOME a constaté que les efforts déployés par la communauté internationale pour aider le relèvement de l'économie burundaise depuis la signature de l'accord d'Arusha en 2000 sont tombés à l'eau suite aux dirigeants politiques corrompus et aux intérêts égoïstes. Les intérêts de la population sont quasiment relégués à l'arrière-plan au profit des intérêts politiques de quelques individus au pouvoir. Il se remarque une dette intérieure actuelle grandissante de plus de 2700millirds. Cette dernière qui est une bombe à retardement pour l'économie burundaise en situation de fragilité. Cependant, le Gouvernement actuel élabore un budget irréaliste, fantaisiste et qui manque des fonds d'investissement mais le dépassement des exonérations est toutefois très inquiétant. Le Gouvernement met souvent en place des nouvelles mesures fiscales sévères et qui a un impact budgétaire important chez le contribuable burundais. Entre temps, la valeur de la monnaie burundaise se déprécie considérablement depuis le déclenchement de la crise en 2015.

Également, le Burundi est un mauvais élève de la Convention des Nations Unies contre la corruption car il met en place des lois et une pléthore des institutions qui en sont issues et qui sont considérées par l'OLUCOME comme des épouvantails (ibikanganyoni). Elles sont trop lacunaires et consomment trop de moyens financiers aux citoyens burundais qui croupissent déjà dans la pauvreté extrême.

Il sied de souligner que l'OLUCOME assiste souvent avec regret que des candidats des partis politiques dans leurs discours de propagandes utilisent la démagogie politique, se justifient sur l'une ou l'autre question ou alors se dispute au lieu de répondre aux vraies préoccupations des citoyens burundais. Les politiciens et candidats doivent montrer comment ils comptent résoudre les problèmes d'extrême pauvreté, de chômage, de l'accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation enterré, ceux de séparation des pouvoirs, de la répartition de la richesse nationale, de la justice pour tous, de la démographie, de la liberté d'association, de la presse, de pensée, de l'équité sociale, de l'équilibrage de la balance commerciale, de la lutte contre la corruption ainsi que le rayonnement du Burundi dans le concert des nations.

Enfin, l'OLUCOME remercie vivement la population burundaise qui arrive à vaincre la peur et dénonce d'une façon ou d'une autre les cas de corruption et de malversations économiques. Il encourage les hommes et femmes politiques burundais qui aspirent arriver au pouvoir en mai 2020, de mettre en avant les projets répondant aux vraies préoccupations du peuple burundais.